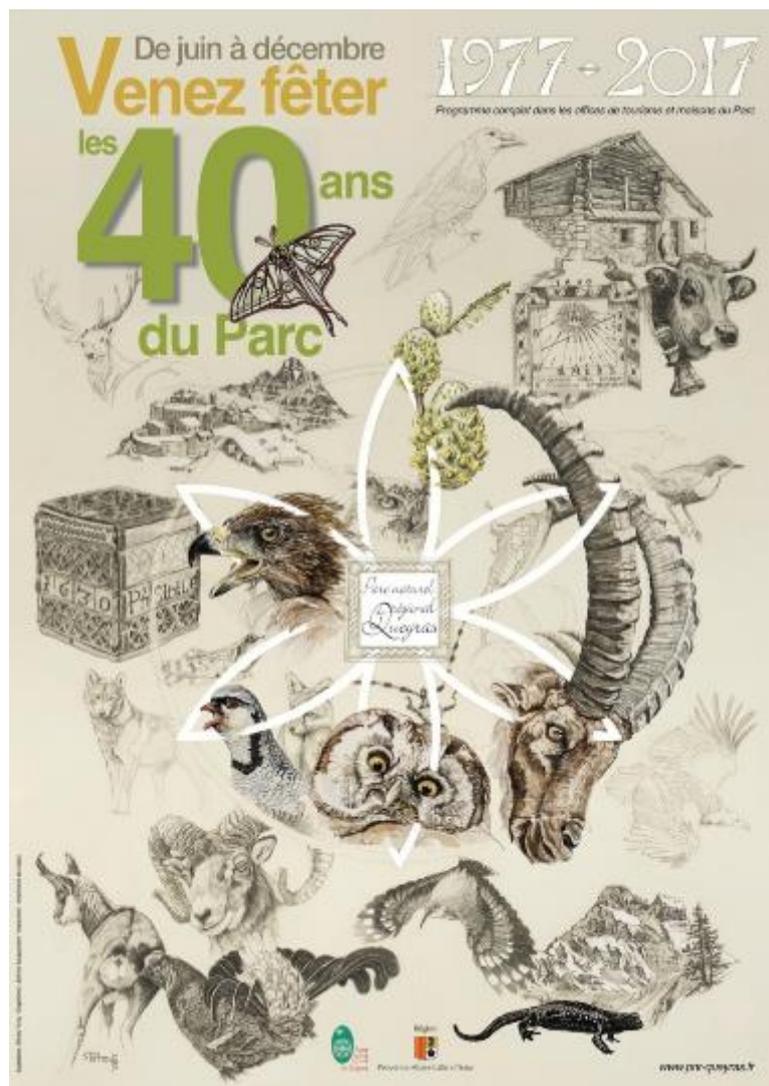


PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

BILAN D'ACTIVITÉS 2017

« UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI »



**PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS
BILAN D'ACTIVITÉS 2017**

SOMMAIRE

Première partie - La vie du Parc naturel régional du Queyras en général	3
A. Introduction	3
B. Sur le plan statutaire	3
1. Le comité syndical	3
2. Le conseil scientifique	4
C. Les ressources humaines	4
D. Les finances	4
1. Les recettes.....	5
2. Les dépenses	5
E. La communication	6
1. Les 50 ans de Parcs naturels régionaux de France	6
2. Les 40 ans du Parc.....	6
3. La participation aux manifestations locales.....	7
4. Un nouveau site internet	7
Deuxième partie - Les missions du Parc naturel régional du Queyras	9
A. Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel.....	10
1. La biodiversité et les missions de médiation	10
2. Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso	15
3. Natura 2000.....	17
B. Aménagement du territoire	20
1. Aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysages.....	20
2. Énergie, plan climat, mobilité.....	21
3. Agriculture durable de haute montagne et forêt.....	24
4. Eau et prévention des risques naturels.....	33
5. Entretien des sentiers	39
C. Développement économique et social	41
1. Développement écotouristique et écotourisme.....	41
2. Développement économique et territorial	44
3. Animation de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso	47
D. Accueil, éducation et information	49
1. Éducation à l'environnement, culture.....	49
2. Animation des espaces muséographiques du Parc.....	52

PREMIÈRE PARTIE LA VIE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS EN GÉNÉRAL



A. INTRODUCTION

L'année 2017 a été marquée par les 50 ans des Parcs naturels régionaux de France et les 40 ans du Parc naturel régional du Queyras. Plusieurs événements ont été mis en place pour fêter ces anniversaires, venant enrichir l'offre d'animations déjà initiée auparavant en local mais aussi au niveau national. 2017 était aussi l'année de commémoration des inondations de 1957. La chargée de mission eau et risques naturels y a consacré une partie de son temps, avec notamment la création d'une pièce de théâtre commandée expressément – *Le torrent est partout !* -, et le raconte dans son bilan annuel.

Ainsi, l'objectif stratégique et opérationnel nouvellement affiché de se rapprocher des habitants du Queyras et des environs au travers du projet de gouvernance « un nouveau Parc pour une nouvelle vie » est en train de prendre forme ; même si, avec l'application de la loi NOTRe, le Parc se retrouve à travailler avec des territoires qui bougent sur le plan institutionnel. Mais la participation aux diverses manifestations locales renforce peu à peu le lien avec les locaux.

Par ailleurs, la région PACA (les sigles sont détaillés en annexe 1), principal financeur des Parcs naturels régionaux, continue à vouloir impulser une nouvelle dynamique. Les mutualisations de postes entre les Parcs sont dans l'air du temps, comme c'est déjà le cas avec Barbara Braun, embauchée au Parc des Alpilles, ou Laure Reynaud, au Parc du Luberon, et qui travaillent toutes deux sur l'interparc tourisme et réalisent notamment les audits d'obtention de la marque Valeurs Parcs pour l'ensemble de PACA. D'autres postes, comme celui de sigiste, seront bientôt concernés.

La Région a également voté sa feuille de route le 7 juillet 2017 dans laquelle elle affiche vouloir désormais 49 % des voix au comité syndical (l'organe décisionnaire) contre 20 % actuellement. Si ces réflexions ont été initiées même avant 2017, elles ne devraient pas être effectives avant 2018.

B. SUR LE PLAN STATUTAIRE

1. LE COMITÉ SYNDICAL

Le Parc naturel régional du Queyras fonctionne par le biais d'un syndicat mixte, composé de membres statutaires : la Région PACA, le Conseil départemental des Hautes-Alpes, la communauté de

communes du Guillestrois-Queyras*, huit communes entières - Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Ristolas et Saint-Véran - et deux communes partielles - Eygliers et Guillestre ; à noter qu'en 2017, Vars a fait une demande de réintégration partielle au sein du Parc du Queyras pour le Val d'Escreins et que le Parc du Queyras a voté favorablement cette réintégration.

Plusieurs fois par an, le comité syndical se réunit pour voter des délibérations et ainsi impulser les actions du Parc et de ses agents. Cet organe décisionnaire est composé d'élus et de délégués de chaque institution (cf. la liste des représentants en annexe 2).

Des membres amis sont également invités à participer au comité syndical à titre consultatif et informatif. On y retrouve des représentants de l'association des Amis du Parc, et d'autres institutions auxquelles le Parc du Queyras peut être associé comme l'ONF ou la Chambre d'agriculture de PACA.

2. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique est composé de seize membres pour la plupart issus du monde scientifique et universitaire (cf. en annexe 3).

Il se réunit une à deux fois par an pour prendre connaissance des avancées sur le terrain (application des plans de gestion, découvertes, études en cours, etc.).

Il est également sollicité régulièrement au cours de l'année pour avis consultatif.

2017 en chiffres

8 comités syndicaux

80 délibérations (cf. annexe 4)

2 conseils scientifiques

C. LES RESSOURCES HUMAINES

17,5 ETP permanents ont permis de faire fonctionner l'institution, appuyés par 3,2 ETP saisonniers (cf. l'organigramme en annexe 5). Soit 18 personnes à l'année et 9 personnes recrutées ponctuellement. Les besoins supplémentaires en personnel se font principalement ressentir pour la saison d'été.

En 2017, suite au départ des agents en place, plusieurs postes sont restés vacants plusieurs mois : secrétaire, sigiste-cartographe et chargé de mission aménagement du territoire-architecture-urbanisme et paysage notamment.

D. LES FINANCES

Grâce à une gestion rigoureuse et à la réalisation d'économies sur plusieurs plans, le Parc du Queyras affiche des finances saines et équilibrées. Ainsi, depuis 2016, le résultat est même excédentaire, ce qui

* A Savoir

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le Préfet des Hautes-Alpes a adopté, par arrêté n° 2016-090-02 du 29 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale par lequel il a prescrit la fusion de la communauté de communes de l'Escarton du Queyras et de la communauté de communes du Guillestrois. Ces deux communautés ont ainsi fusionné au 1^{er} janvier 2017, ce qui a entraîné l'adoption d'une délibération modifiant les statuts le 20 janvier 2017.

s'explique également par la vacance de plusieurs postes, l'affectation d'une part du budget aux provisions pour risques et charges, des subventions perçues d'avance, et des parts de budgets non utilisées (Réserve naturelle nationale, Nature 2000, etc.).

Avec un compte administratif 2017 qui s'est élevé, pour la partie fonctionnement, à 1 636 945,26 euros de recettes et 1 563 873,40 euros de dépenses et à 184 652,32 euros de recettes et 133 310,29 euros pour la partie investissement. Soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les excédents de 2017 s'élèvent à 518 831,28 euros en 2017 pour la partie fonctionnement, incluant un résultat reporté de 2016 de 445 759,42 euros et 141 638,66 euros pour la partie investissement.

1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées d'une dotation de fonctionnement de l'État (100 000 euros) et des cotisations statutaires réparties entre les membres comme indiqué ci-dessous.

Région PACA	743 184 euros
Département des Hautes-Alpes	105 348 euros
Communes entières (9 136 euros par commune)	73 088 euros
Communes partielles (6 127 euros par commune)	12 254 euros
Communauté de communes du Guillectrois-Queyras	3 224 euros
Total des cotisations statutaires	937 098 euros

Des subventions sur opérations abondent également le budget de fonctionnement du Parc du Queyras. Elles proviennent de l'Europe, de l'État (notamment pour les programmes Natura 2000 et pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso), de la Région PACA (qui plafonne désormais l'ensemble de ces subventions provenant du service PNR et territoires ruraux à 56 000 euros par an), du Département des Hautes-Alpes et d'autres organismes comme l'Agence de l'eau, etc.

La part de ressources propres du Parc du Queyras reste faible même si elle a augmenté en 2017. 35 813,34 euros ont ainsi été encaissés grâce à la régie du Parc du Queyras, aux entrées dans les différents espaces muséographiques et à la marque Valeurs Parc. Soit une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 20 %.

Les recettes d'investissement (208 929,01 euros) sont, elles, intégralement constituées de subventions sur opérations provenant principalement de la Région. Et sont généralement affectées aux travaux d'entretien et de réaménagement de la maison du Parc et des espaces muséographiques.

2. LES DÉPENSES

Les charges à caractère général (408 593,73 euros) et les charges de personnel (955 462,80 euros) sont les deux plus gros postes de dépenses. Néanmoins, ils ont diminué ces dernières années parallèlement à la baisse du budget global.

Les dépenses d'investissement ont été relativement peu importantes en 2017 (133 310,29 euros) mais seront bien plus lourdes en 2018, avec les travaux de réaménagement prévus à la Maison du Parc à Arvieux. Cela aura pour effet de diminuer les restes à réaliser en conséquence.

E. LA COMMUNICATION

En 2017, la Région a reconduit la formule du Mois des Parcs sur une période allant du 3 septembre au 28 octobre. 2017 était également l'année des 40 ans du Parc du Queyras. Grâce à ces deux événements c'est une programmation riche et variée qui a été proposée tout au long de l'année aux habitants et visiteurs du territoire avec un temps fort pour fêter les 40 ans du Parc et les 60 ans de la crue de 1957 à Ceillac le 29 juin.

Les différentes activités et sorties proposées par l'équipe du Parc se multiplient et connaissent un succès grandissant auprès du public. De même que la participation du Parc à plusieurs événements communaux où la présence du Parc devient incontournable.

Par ailleurs, en matière de communication les outils se professionnalisent de plus en plus. Avec entre autres la création d'une identité visuelle nouvelle pour le Parc à l'occasion de ces 40 ans qui servira pour les années à venir (cf. affiche en couverture).

1 400
« j'aime sur
Facebook
13
communiqués
de presse
34
moments
conviviaux à
l'attention des
visiteurs et
habitants

1. LES 50 ANS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE



Pour marquer cet anniversaire, la Fédération des Parcs naturels régionaux a réuni les 51 Parcs de France (52 depuis l'intégration de la Sainte-Baume) pour un événement grand public à Bercy Village à Paris sous forme d'un village des Parcs pour présenter les territoires concernés au public parisien, à travers des exemples de produits et de services. Le Queyras était présent et présentait principalement l'artisanat du bois reconnu par la marque Valeurs Parc.

2. LES 40 ANS DU PARC

Entre autres manifestations, une journée de réflexions sur l'avenir du Parc intitulée « le Parc dans 40 ans » a été organisée et a fait cogiter le grand public, les élèves de CM1 et de CM2 de l'école de Ceillac, ainsi que des Habitants-chercheurs, un groupe de réflexion émanant de l'Association culturelle, sportive et sociale du Queyras.

Des ateliers animés par les personnels du Parc du Queyras ont permis d'imaginer un développement harmonieux du territoire au travers de six thématiques : nouveaux modèles économiques à inventer ; modes de vie, qualité de la vie ; agriculture et alimentation ; eau et risques ; mobilité, déchets et énergie ; patrimoines naturels et culturels.

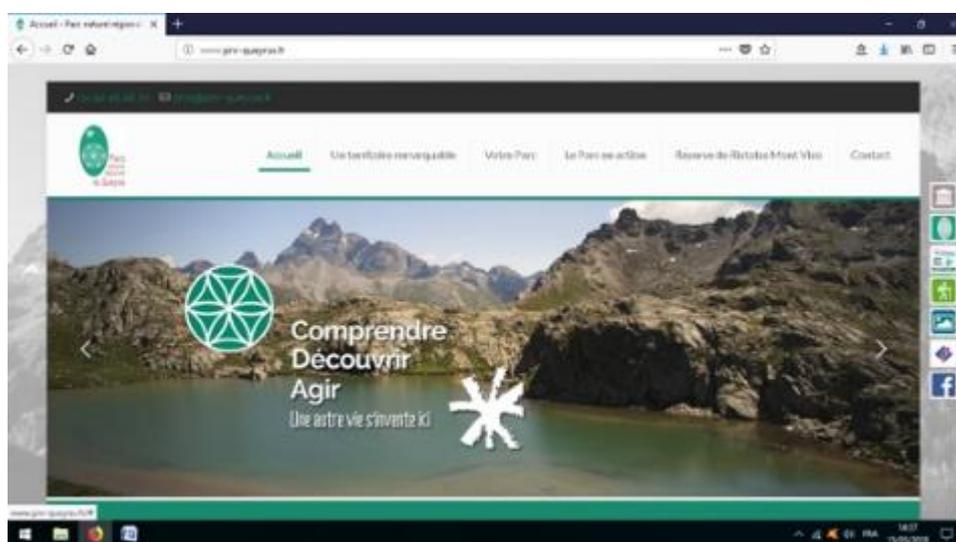
3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES

Tout au long de l'année et particulièrement durant l'été, le Parc est présent aux côtés des communes, lors de leurs manifestations.

- La fête des alpages de Bramousse sur la commune de Guillestre, le dernier dimanche de juin, est l'occasion de parler de la réserve biologique intégrale d'Assan.
- La fête d'alpage de Catinat en juillet et août à Arviex, place le Parc aux côtés des agriculteurs et éleveurs.
- La fête des fleurs à Abriès le 14 juillet où il est plus question de botanique, c'est l'occasion de mettre en avant la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et ses espèces emblématiques.
- Le festival Potes de marmots à Guillestre au mois d'août qui s'adresse à un public d'enfants et de familles.
- La traditionnelle foire de la Saint Mathieu à Château-Queyras où le Parc est présent aux côtés de la commune pour valoriser l'activité agricole du territoire.
- La foire aux Agnelles de Ceillac en septembre, appelée depuis quelques années « Les Folies bergères » dont la vocation est de mettre en avant les bergers et leurs troupeaux.
- La foire de la Saint Luc à Guillestre en octobre, qui est la grande foire traditionnelle, transfrontalière du canton.

Tous ces évènements sont l'occasion de participer ensemble à l'animation du territoire et de rendre plus visible l'action du Parc.

4. UN NOUVEAU SITE INTERNET



Tout beau, tout neuf, il permet de découvrir le Parc du Queyras sous de multiples aspects (missions du Parc, actions concrètes, élus, équipe technique, délibérations prises en comité syndical, etc.) et notamment la Réserve transfrontière de biosphère, ainsi que la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso qui n'avaient pas d'espace dédié jusque-là. Il offre également une vue synthétique de toutes les animations du Parc du Queyras grâce à la partie « Agenda ».

Mis en ligne à l'automne, il a demandé aux chargés de mission de la structure de se pencher sur le nouveau contenu à proposer. Adaptable aux formats de tablettes numériques et autres androïds, il a l'avantage de pouvoir être géré beaucoup plus facilement en interne, directement par l'équipe du Parc, et non plus par un prestataire externe en ce qui concerne le contenu.

Il se découvre à l'adresse www.pnr-queyras.fr

DEUXIÈME PARTIE

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

Les Parcs naturels régionaux ont cinq missions principales à assurer :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informier et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Les chargés de mission sont là pour œuvrer à la mise en application de ces objectifs généraux dans le territoire de la structure. Au Parc naturel régional du Queyras, quatre pôles ont été mis en place pour cela, eux-mêmes déclinés en plusieurs volets. Ils sont à découvrir dans les pages à venir.

SOMMAIRE INTERMÉDIAIRE

A. PROTECTION ET GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

1. La biodiversité et les missions de médiation
2. Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso
3. Natura 2000

B. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysages
2. Énergie, plan climat, mobilité
3. Agriculture durable de haute montagne et forêt
4. Eau et prévention des risques naturels
5. Entretien des sentiers

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Développement écotouristique et écotourisme
2. Développement économique et territorial
3. Animation de la réserve MAB

D. ACCUEIL, ÉDUCATION ET INFORMATION

1. Éducation à l'environnement, culture
2. Animation des espaces muséographiques

A. PROTECTION ET GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

1. LA BIODIVERSITÉ ET LES MISSIONS DE MÉDIATION

a. Elaboration de la stratégie du Parc du Queyras en matière de biodiversité

L'élaboration de la stratégie du Parc du Queyras en matière de biodiversité s'est poursuivie, de manière à disposer d'un outil permettant de dresser un bilan et de cadrer le déroulement de missions concernant le patrimoine naturel. Le déroulé du projet a été présenté au conseil scientifique et à la commission « Protection et gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager » du Parc en janvier 2017.

Une première version du document cadre a été finalisée en avril 2017, ayant pour contenu :

- Etat des connaissances,
- Définition de la responsabilité du Parc vis-à-vis des habitats et espèces,
- Définition des enjeux de conservation des habitats et espèces,
- Définition des actions à mettre en œuvre pour la protection du patrimoine naturel remarquable,
- Prise en compte du patrimoine naturel « ordinaire » : quelles orientations de gestion ?
- Définition des orientations de partage et de valorisation du patrimoine naturel,
- Définition des modalités de gouvernance pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Cette version a été présentée au conseil scientifique du Parc du Queyras le 30 juin 2017. Des améliorations ont été suggérées, notamment en ce qui concerne la définition des habitats et espèces « à enjeux ». Il serait en effet dommage pour un Parc naturel régional de se limiter à une entrée « biologie de la conservation », sans tenir compte de la « biodiversité vécue et perçue » par les habitants. Cette phase de concertation, qui était prévue initialement dans le cadre du projet, a donc ainsi eu lieu : deux réunions avec les habitants ont été organisées les 12 et 20 décembre, avec l'appui de Pascal Giraud, élu référent sur la biodiversité.

Par ailleurs, afin d'améliorer la définition des habitats et espèces à enjeux (entrée « biologie de la conservation »), un appui a été sollicité auprès du Conservatoire botanique national alpin pour la partie flore et habitats et au Conservatoire des espaces naturels de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour la partie faune. Les résultats de leurs travaux sont intégrés dans la nouvelle version du document, qui devrait être validé en juin 2018.

b. Mise en œuvre d'un dispositif organisé de veille environnementale et de protocoles de suivis des milieux et espèces

Dans le cadre de sa mission de médiation homme-nature, le Parc du Queyras doit être en mesure d'identifier les déséquilibres du milieu naturel. La veille environnementale permet d'être au plus proche des réalités du territoire. Les actions de veille sont restées néanmoins assez limitées en 2017, du fait de la réduction de la main d'œuvre disponible sur la mission de médiation.

Concernant les suivis, l'effort a été maintenu, voire accentué avec de nouveaux suivis sur certaines espèces.

• Suivi loup hivernal

Ce suivi s'intègre à ceux réalisés dans le cadre du réseau Loup Lynx piloté par l'ONCFS : les parcours effectués sont cartographiés sur le Système d'Information Territorial, ainsi que les indices de présence récoltés (traces, urines, excréments, poils, proies sauvages, observations d'individus, cadavres). Ce suivi

permet de connaître l'effectif minimum de loups présents sur un territoire. Pour l'hiver 2016/17, l'effectif minimum retenu pour la meute du Béal-Traversier est de 4 mais semble redescendre à 3 lors du printemps ; celui de la meute Ripa-Queyras est compris entre 3 et 5. Celui-ci est difficile à définir du fait d'une autre meute potentiellement présente à proximité sur l'Italie en Est. Seuls les retours génétiques éclairciront la situation.

- **Suivi des galliformes de montagne**

Le Parc du Queyras a organisé le comptage de printemps pour la Perdrix bartavelle sur le site de référence n°24 Abriès/Aiguilles. La méthode employée est celle de la « repasse » : il s'agit de reproduire le chant du mâle chanteur grâce à du matériel spécifique, et de provoquer un réflexe territorial des mâles qui chantent à leur tour. Sont notées les réponses des mâles chanteurs ainsi que les observations d'individus effectuées le long du parcours. En 2017, certains secteurs n'ont pas pu être prospectés du fait du glissement de terrain du Pas de l'ours qui concerne une partie du site de comptage. 11 mâles ont été contactés sur une superficie plus réduite que celle prospectée habituellement.

- **Suivi des rapaces diurnes et nocturnes**

Comme les années précédentes, le Parc du Queyras a contribué aux opérations de suivi du Faucon pèlerin et du Gypaète barbu organisées annuellement soit sur le département (pèlerin), soit à l'échelle des Alpes (Gypaète). Le Parc a également poursuivi les prospections sur les petites chouettes de montagne, au travers de l'animation des sites Natura 2000. Enfin, un suivi des aires de nidification d'autres rapaces a été réalisé ponctuellement, en fonction des enjeux identifiés.

- **Suivi hivernal du Bouquetin des Alpes**



A l'hiver 2016/2017 et sous l'impulsion de la Réserve naturelle de Ristolas Mont Viso, le Parc du Queyras s'est engagé dans un suivi des zones d'hivernage du bouquetin, pendant la période du rut (10/12 - 15/01), en partenariat avec les partenaires techniques italiens (CE.RI.GE.FAS et Parco del Monviso). Ce suivi est poursuivi pendant l'hiver 2017/2018, avec une extension de la période de prospection à l'ensemble de l'hiver pour augmenter, si possible, le nombre de répétitions par secteur de comptage.

- **Suivi des populations de Salamandre de Lanza**

L'équipe du Parc s'est investie durant l'été 2017 pour participer au suivi « site-occupancy » des populations de Salamandre de Lanza, piloté par la Réserve naturelle de Ristolas Mont Viso (cf. p15).

- **Suivi de l'écosystème des prairies de fauche de montagne**

Pour améliorer la connaissance de ces milieux particuliers et en connaître l'évolution, le Parc du Queyras s'investit au travers de l'Observatoire national des écosystèmes des prairies de fauche (ONEPF), coordonné par l'ONCFS. Ce protocole a pour objectif de qualifier la richesse de cet habitat aux échelles régionales et nationales et d'affiner les connaissances de l'impact de la gestion sur la végétation et les espèces d'oiseaux présentes. En 2017 ont été mis en œuvre le protocole de suivi annuel des oiseaux et celui de suivi de la végétation (tous les 5 ans). Le protocole concernant le Queyras s'établit sur dix-sept sites.

• Suivi des bas-marais arctico-alpins

Cet habitat est composé d'espèces reliques des dernières grandes glaciations (Laïche brun-noirâtre, Laïche à petites arêtes, Laïche bicolore, Jonc arctique...); il est particulièrement bien représenté sur le Queyras, avec deux secteurs présentant une très haute valeur patrimoniale : le vallon de Bouchouse sur Ristolas et le secteur Malrif – Rasis sur Abriès. Le Parc du Queyras s'est engagé sur différents types de suivi de cet habitat. Les actions 2017 sont les suivantes :

- Suivi global ou « suivi territoire » de l'habitat à l'échelle des Alpes françaises, coordonné par le CBNA : 2ème phase initiée en 2017 avec des mailles complémentaires à prospecter sur la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur, à finaliser en 2018 ;
- Suivi local ou « suivi station » de l'habitat sur le lac Foréant (vallon de Bouchouse) : l'analyse des données réalisée en 2017 par le Conservatoire botanique national alpin ne met en évidence aucune variation significative de l'état qualitatif du milieu.
- Suivi de l'impact de la mise en défens sur le vallon de Bouchouse : après les campagnes de 2012 et 2015 (avec une modification du protocole), de nouveaux relevés ont été faits en 2017. Les résultats seront analysés en 2018 ;
- Suivi de l'état de conservation de l'habitat sur le vallon de Rasis : le Parc du Queyras a appliqué la méthodologie du Muséum national d'histoire naturelle pour évaluer l'état de conservation de l'habitat en 2015 sur le haut du vallon de Rasis ; un second passage a eu lieu en 2017, mettant en évidence une légère détérioration de l'état de conservation de l'habitat entre 2015 et 2017. Ces résultats restent à confirmer.

• Suivi de la Primevère de Haller



Le Parc du Queyras abrite les deux seules stations françaises connues pour cette espèce : l'une sur la commune de Molines et l'autre, découverte en 2015, sur Saint-Véran. Un bilan stationnel a été réalisé en 2017 sur la station de Saint-Véran, ainsi qu'un état zéro des populations (protocole suivi station).

- Suivi du Botryche nain

Cette espèce a été découverte en 2013 sur une station dans le Queyras : sur les berges du lac de Cogour à Arvieux. Un bilan stationnel a été réalisé par le CBNA, avec l'appui du Parc du Queyras, entre 2014 et 2017 : 37 frondes ont été comptées en 2017. La sensibilisation des bergers s'est poursuivie en 2017.



- Suivi de la Tofieldie boréale

La Tofieldie boréale est présente sur très peu de stations dans le Queyras : on la trouve sur les alpages du Malrif et de l'Alpet (Rasis) à Abriès. Un suivi de la station du Malrif a été mis en place en 2017 par le Parc du Queyras et le CBNA afin de suivre l'évolution de la station et d'adapter les modalités de pâturage, si cela s'avère nécessaire.



c. La contribution au réaménagement du secteur Agnel

Les travaux, initiés en 2016 par le département des Hautes-Alpes dans le cadre du projet global de réaménagement du secteur du col Agnel, se sont poursuivis en 2017 : revégétalisation de la partie restante du sentier menant du parking principal côté Agnel au col Vieux et élaboration d'un dispositif d'interprétation sur le sentier de déambulation.

Le maraudage s'est également poursuivi en 2017 avec deux personnes sur site afin d'informer sur la démarche en cours et de sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques en montagne.

d. La contribution aux diagnostics pastoraux

En 2017, l'équipe biodiversité a contribué aux diagnostics pastoraux en cours de réalisation (Clapeyto, Adoux - Sainte-Anne, Bois noir et Malrif) en apportant les éléments environnementaux à prendre en compte dans le diagnostic, sur la base de visites de terrain et des données disponibles dans les bases de données du Parc et en participant aux réunions de concertation.

e. Le soutien au pastoralisme dans un contexte de prédation

Outre le suivi hivernal de l'espèce, présenté ci-dessus, le Parc anime plusieurs actions sur son territoire afin de faciliter l'exercice des activités pastorales en présence du loup. En 2017, la plupart d'entre elles se sont poursuivies, avec le fonctionnement et l'animation du réseau radio, l'établissement de constats de dommage (65 constats pour 186 victimes), la sensibilisation de différents acteurs au pastoralisme et aux mesures de protection des troupeaux. Cette année, l'atelier technique pastoral a eu comme thématique : « Le carnet d'alpage : un outil au service des bergers, des éleveurs, de la montagne. Un outil de mémoire ». En effet, le Parc a initié en 2017 la réalisation de carnets d'alpage, en commençant par l'alpage du col Vieux : c'est cet outil qui a été présenté lors de l'atelier technique pastoral et qui vise à, d'une part, présenter l'alpage - à la fois sous un angle pastoral mais aussi environnemental - et, d'autre part, à recueillir les informations des bergers sur la conduite, la garde, les soins, etc. du troupeau.

f. Le plan de circulation des véhicules terrestres à moteur

En 2017, la dernière étape administrative qui consiste à prendre des arrêtés municipaux désignant les usages des différents chemins relevant d'une compétence communale, carrossables et/ou cadastrés, est en cours d'achèvement. Aujourd'hui, deux communes n'ont pas encore pris d'arrêté municipal.

2. RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE RISTOLAS MONT-VISO

a. Le rendu des études génétiques sur la Salamandre de Lanza

Les prélèvements de matériel en vue d'analyses génétiques collectées en 2015-2016 ont été analysés. Trois sous-familles ont ainsi été dénombrées.

- SE33 « Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi franco-italien des populations de Salamandre de Lanza à l'échelle du massif du Viso »
- SE12 « Localiser, cartographier et suivre les sites de présence de la Salamandre de Lanza »

b. La poursuite de protocoles de caractérisation de l'état de conservation des habitats

Sont suivis les lieux utilisés par le pastoralisme dans le but d'effectuer un suivi des impacts des mesures prises pour l'exploitation pastorale. On peut citer l'étude sur l'état de conservation de certaines pelouses en utilisant les communautés de syrphes (mouches à l'abdomen généralement noir et jaune). Cette étude intitulée « Diagnostic écologique par la méthode « Syrph the Net » et rendue en décembre 2017 a été présentée au Conseil scientifique du 18/01/2018.

- SE16 à SE20 « Inventaire des insectes
- SE26 « Choisir et mettre en œuvre des protocoles d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces »

c. La poursuite de la mise en œuvre des préconisations du cahier des charges pastorales

- SE07 « Appliquer le plan de pâturage »
- SE30 « Suivre l'application des mesures des plans de pâturage et leurs effets »
- TE06 « Contrer la dynamique du queyrellin »

d. La poursuite de la réhabilitation des prairies abandonnées et le test de faisabilité de la fauche par petites parcelles au pré Michel

- SE37 « Veiller à maintenir le bon état de conservation, et le restaurer si nécessaire, des habitats patrimoniaux prioritaires »
- TE09 « Faucher les prairies abandonnées »

e. La mise en œuvre de l'action "Sobriété énergétique, énergies renouvelables et gestion des déchets au refuge du Viso" du TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Cette mise en œuvre a consisté en une rencontre entre les partenaires de la gestion du refuge du Viso (gardiens de refuge, CAF, Communauté de communes du Guillestrois-Queyras) pour définir les moyens nécessaires à la gestion des déchets et à l'abandon de l'incinérateur. Les questions relatives à l'assainissement, à l'approvisionnement en eau et à l'énergie ont été également abordées.

Concrètement, les moyens d'organiser la descente des déchets par hélicoptère ont été définis : apprentis de stockage des déchets inertes à proximité de la DZ, dépôts et enlèvements en vallée, bac à compostage. La possibilité de faire descendre des déchets inertes et emballés par les randonneurs volontaires a été avancée avec un accompagnement par des supports de communication et de sensibilisation. Ces outils devraient être opérationnels en 2018.

Cette rencontre a été l'occasion d'un chantier de nettoyage du site d'implantation de l'incinérateur et des déchets disséminés en aval du refuge. Plusieurs kilos de déchets ont été héliportés à la descente à l'occasion de l'héliportage de printemps du refuge.

- TE01 « Collaborer à la mise en œuvre des propositions Edytem de gestion de l'assainissement et des déchets au refuge du Viso ».

3. NATURA 2000

a. Quatre zones à suivre de près

L'animation de quatre sites Natura 2000 a été confiée au Parc du Queyras :

Zones spéciales de conservation (ZSC)

- Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette
- Haut Guil Mont Viso Valpréveyre,

Zones de protection spéciale (ZPS)

- Bois des Ayes
- Vallée du Haut Guil

Cette animation des sites a permis de poursuivre les actions engagées prévues dans les documents d'objectifs. Celles-ci concourent à une meilleure conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et à la préservation du patrimoine naturel queyrassin.

Les principaux outils mis œuvre sont les mesures agri-environnementales climatiques, les contrats Natura 2000 non agricoles, les évaluations d'incidences, la sensibilisation et une meilleure connaissance des enjeux.

b. Contractualisation agri-environnementale

En 2017, la contractualisation des MAEc n'étant plus possible dans le nouveau PAEc (Projet agro-environnemental et climatique), aucun diagnostic ni signature de MAEc n'ont été réalisés.

c. La restauration du pré Michel à Ristolas

Initiée en 2016 à titre expérimental, la restauration du pré Michel a été poursuivie en 2017 avec un chantier de nettoyage ouvert à tous au printemps à l'occasion de la Fête de la nature, le 29/05/2017. 16 personnes ont participé au chantier.

La priorité a été dégagée sur la réhabilitation des zones nitrophiles envahies par le Chénopode bon-henri et une ombellifère (*Anthriscus sylvestris*). Au printemps, avant la pousse de l'herbe, une litière épaisse de tiges sèches des chénopodes a été ratissée puis mise en tas pour compostage. En juillet les zones nettoyées ont été fauchées à trois reprises par fauchage au rotofil et à la faux à main.

Les rémanents de fauchage ont été mis en tas, sous une bâche noire pour compostage. Les résidus de compostage seront évacués au printemps 2018.

Des placettes permanentes de suivi de la végétation par relevé de transect (méthode des points contacts) ont été installées. Les données recueillies permettront à terme de suivre l'évolution de la végétation.

d. Evaluations des incidences

Le Parc du Queyras est régulièrement sollicité pour émettre un avis sur des projets de travaux, des aménagements ou des manifestations sportives. En 2017, 17 avis ont été émis sur des projets de travaux (6), des manifestations sportives et culturelles (5), l'équipement de voies d'escalade (4), des PLU et SCOT (1) et des demandes de survol drones et média (1).

e. Actions de communication et de sensibilisation

Les animateurs des sites Natura 2000 participent activement à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le patrimoine naturel, de manière coordonnée avec l'ensemble de l'équipe biodiversité et avec la mission éducation à l'environnement et au territoire du Parc du Queyras.

Ils contribuent également à l'élaboration et à la diffusion de différents outils de communication spécifiques à Natura 2000 : sites internet et pages Facebook du Parc et du réseau départemental, mise à disposition de plaquettes explicatives des sites Natura 2000, participation à la réalisation d'un jeu Natura 2000 départemental, création d'outils pédagogiques, etc.

f. Amélioration des connaissances

Outre les actions de suivi et de prospection conjointes avec la mission biodiversité, un accent particulier a été mis en 2017 par la mission Natura 2000 sur la prospection des petites chouettes de montagne. De plus, la mission Natura 2000 a largement contribué à l'élaboration du schéma des activités de pleine nature du Queyras, partie estivale, en apportant les éléments environnementaux disponibles et en contribuant à l'animation des réunions de concertation qui ont eu lieu.

g. Pilotage de l'animation des sites

Une réunion de cadrage préalable à l'animation a eu lieu en 2017 avec les services de l'Etat (DDT et DREAL) afin de faire le bilan des actions et de préparer les projets à venir.

h. L'arrivée d'une étape du Tour de France au sommet du col Izoard le 20 juillet 2017

Afin de préserver au mieux l'environnement lors du passage du Tour de France 2017 dans son territoire et dans le site Natura 2000 Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette qu'il gère, le Parc naturel régional du Queyras a travaillé en étroite collaboration avec l'organisation du Tour de France (société ASO) et le bureau d'étude Biotope spécialement missionné dans ce but.



Les principales menaces pesant sur l'environnement ont été très rapidement identifiées :

- La pression et le dérangement que peut exercer l'affluence de spectateurs dans des secteurs fragiles
- Le dérangement occasionné par les survols hélicoptères.

Afin d'éviter le piétinement d'espèces végétales protégées et rares à l'échelle nationale, la société ASO a fourni au Parc naturel régional du Queyras des filets et financé des panneaux signalétiques. Ceux-ci ont été posés par les services du Parc quelques jours avant le passage du Tour et déposés le lendemain de l'étape 18. L'ensemble des aménagements mis en place ont été respectés par les spectateurs.

Concernant le survol des hélicoptères, le Parc naturel régional du Queyras a fourni au bureau d'études une cartographie de l'ensemble des aires de nidifications connues de rapaces patrimoniaux sur la partie ouest de son territoire et sur les communes limitrophes de Cervières et Mont-Dauphin. Au fur et à mesure de l'avancée de la reproduction de ces oiseaux, l'animateur Natura 2000 du Parc s'est efforcé d'actualiser les données et de lever les enjeux lorsque des nids n'étaient pas utilisés ou que la nidification échouait.

Par conséquent, le bureau d'étude voyait les contraintes de vol diminuer de semaine en semaine, permettant ainsi aux hélicoptères de filmer la course de manière optimale.

Pour permettre, l'actualisation des données le Parc naturel régional du Queyras a animé un réseau d'observateurs naturalistes qui ont bien voulu fournir la localisation et l'état d'avancement des nichées d'Aigle royal, de Faucon pèlerin, de Grand-Duc d'Europe et de Circaète Jean-le-Blanc.

B. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGES

Le poste de chargé de mission aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysages est resté vacant en 2017, ce bilan sera donc très succinct.

Néanmoins, la directrice a régulièrement assisté aux réunions de conseils municipaux des communes associées au Parc du Queyras à titre consultatif. Elle pouvait ainsi vérifier la cohérence des décisions avec les objectifs affichés dans la charte du Parc naturel régional du Queyras. Les chargés de mission s'y sont également attelés chacun dans leur domaine au travers des différentes actions qu'ils ont menées.

Par ailleurs, pour la réalisation du bilan 2015-2016 adressé au CNPN, la chargée de mission a également recueilli les informations nécessaires à la constitution d'un tableau récapitulant les décisions des communes en rapport avec la charte.

a. Perspectives 2017 pour ce qui concerne les sites et paysages

Quatre objectifs généraux :

- Connaissance ;
- Protection des structures paysagères ;
- Protection et gestion des sites (hors études spécifiques et investissements) ;
- Publicité – signalétique

Qui se retrouvent dans des actions concrètes à mettre en œuvre :

- Suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la 2ème tranche du projet d'aménagement et de requalification paysagère au col Agnel.
- Relancer l'étude sur la signalisation des 6 communes : révision de la charte signalétique de 2005 (application loi Grenelle II, décrets relatifs à la publicité extérieure, etc.) et future édition d'un guide pratique sur la charte révisée.
- Accompagnement des communes sur le projet de signalétique territoriale, mise à jour des RIS, SIL, RLP, etc.
- Finalisation de la mise en œuvre de la signalétique « Parc ».
- Accompagnement des communes sur la qualité paysagère des entrées de village, espaces publics, « points noirs paysagers », etc.

b. Perspectives pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme

Deux objectifs généraux :

- Maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation ;
- Contribution aux documents d'urbanisme.

Qui se déclinent en projets à mettre en œuvre dans le territoire :

- Poursuite de l'accompagnement des communes, dans l'élaboration ou la révisions de leur PLU, AVAP et projets urbains.
- Veille à la prise en compte de la charte du Parc dans les documents d'urbanisme.
- Participation à des projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel et patrimoine bâti remarquables (futur site classé de la vallée de Saint-Véran ? ...)

2. ÉNERGIE, PLAN CLIMAT, MOBILITÉ

a. Mission énergie PETR/PNRQ (action 1 du PETR)

Le poste de chargé de mission « énergie climat » est mutualisé et mené conjointement pour le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois-Queyras et pour le Parc naturel régional du Queyras. Le poste est basé à la maison du Parc du Queyras à Arvieux une journée par semaine, et dans les locaux du PETR, à la communauté de communes du Briançonnais, ainsi qu'à Guillestre.

Le chargé de mission « énergie climat » anime coordonne, le programmes Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), les financements Certificats d'économies d'énergie et met en place la démarche Plan climat air énergie territorial (PCAET) à l'échelle géographique des trois communautés de communes constituant le PETR (Briançonnais, Pays des Écrins et Guillemois-Queyras).

La mission « énergie climat » bénéficie d'un financement triennal de l'ADEME PACA, sur les dynamiques territoriales et le changement de comportements.

b. Territoire à énergie positive pour la croissance verte (second volet)

Le second volet du Territoire à énergie positive pour la croissance verte constitue un financement de 1,5 millions d'euros de subvention de l'État sur un programme qui comporte une vingtaine d'actions, dont deux portées directement par le PETR : accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (action 3) et nouveaux modes de travail et réunions (action 10). Ainsi que deux actions portées par le Parc du Queyras : sobriété énergétique et gestion des déchets en site isolé au refuge du Viso (action 15), et étude de programmation architecturale du bâtiment du col d'Izoard (action 20).

De plus, le PETR et le Parc naturel régional du Queyras ont joué le rôle de coordinateurs sur des opérations groupées portées (financièrement) par les collectivités :

- Rénovation énergétique de logements communaux par treize communes (action 1)
- Soutien à la mobilité douce par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par onze collectivités (action 8)
- Soutien à l'agriculture de montagne par huit communes (action 16)



Un vélo à production d'énergie lors de la Journée mobilité et énergie à Arvieux.

Le programme TEPCV 2 a mobilisé les collectivités adhérentes au Parc du Queyras pour un financement d'actions supérieur à 240 000 euros. Ainsi huit communes se sont engagées pour des travaux de rénovation de logements communaux (Ceillac et Vars) ou des travaux/études d'économie d'énergie (Arvieux et Guillestre), pour un soutien à l'agriculture de montagne (Abriès, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille et Eygliers), ainsi que pour une mobilité douce (Molines-en-Queyras, Eygliers et Guillestre).

c. Certificats d'économies d'énergie dans les TEPCV

En 2017, le PETR et le Parc du Queyras, en tant que territoire labellisé TEPCV, bénéficient du programme spécifique des certificats d'économies d'énergie dans les TEPCV (programme PRO-INNO 8) ou CEE-TEPCV.

Ce programme permet de financer des travaux d'économies d'énergie, dans la rénovation de l'éclairage public extérieur, l'isolation pour les bâtiments publics, le changement de fenêtres et portes-fenêtres, le changement de mode de chauffage pour les bâtiments publics ou encore le raccordement d'un bâtiment public à un réseau de chaleur.

Ce dispositif de financement a été élaboré à l'été 2017, avec une consultation ouverte de partenaires potentiels, une sélection et une désignation du partenaire. Le lancement du programme a eu lieu le 22 septembre lors de la réunion de présentation du dispositif à Guillestre et à Briançon.

Au 31 décembre, le programme PRO INNO recensait une trentaine de projets en cours de réalisation ou à réaliser en 2018, pour un investissement estimé des collectivités supérieur à 1 million d'euros de travaux. Dans le territoire du Parc du Queyras, il s'agit de dossiers de travaux d'économies d'énergie à Abriès (école), Aiguilles (La Chalp), Ceillac (école), Eygliers (Mille Club - école), Guillestre (cinéma, mairie), Molines-en-Queyras (Les Gentianes), représentant un montant d'aide financière d'environ 350 000 euros.



d. Démarche Plan climat air énergie territorial

L'appel à projets TEPCV est un socle d'actions et une base stratégique pour l'élaboration de la démarche Plan climat air énergie territorial menée dans le territoire du PETR (dans lequel est complètement inclus celui du Parc). En effet, la première phase Territoire à énergie positive pour la croissance verte a permis, grâce à des actions d'animation, de coordination, de communication, d'enclencher une réelle dynamique de transition énergétique, qui va être renforcée par la démarche Plan climat air énergie territorial.

Ce programme est construit autour de trois objectifs :

- La coordination, l'appui et l'accompagnement aux projets sur la thématique « énergie »

- La dynamisation socio-économique des acteurs locaux du territoire : collectivités, communes, PETR, PNRQ, citoyens, entreprises, sur la thématique énergétique et de la transition énergétique.
- La préparation et la mise en place à l'échelle du territoire d'un Plan climat air énergie, qui sera l'un des résultats les plus significatifs.

L'engagement du PETR dans la démarche Plan climat air énergie territorial et la prise de compétences ont été actés en comité syndical le 6 décembre 2017. Le PCAET du PETR pourra s'appuyer les travaux réalisés par le PNRQ pour son élaboration de son PCET.

L'année 2017 a permis de se former à cette démarche (formation ADEME en juin 2017), de participer à différentes journées d'information et de formation (région PACA en mai 2017, et ADEME en août 2017) et d'élaborer les premiers éléments de diagnostic territorial.

La démarche PCAET a été présentée en comité de pilotage et comités techniques, et lors de la Conférence des maires (juin et décembre 2017).

Les grandes dates de 2017

20 avril –Lancement du Territoire à énergie positive pour la croissance verte à Briançon

30 mai – 5 juin - Semaine du développement durable

24 juin - Comité technique énergie-climat

26 juin - Conférence des maires à Briançon

4 juillet - Comité de pilotage

7 juillet - Inauguration de la plateforme de la mobilité à Molines-en-Queyras

19 juillet - Journée mobilité et énergie, lors de la « foire du Queyras » à Arvieux

14 octobre - Jour de la nuit, à Eygliers

17 novembre - Comité technique

29 novembre - Comité de pilotage

6 décembre - Conférence des maires à L'Argentière-la-Bessée

3. AGRICULTURE DURABLE DE HAUTE MONTAGNE ET FORÊT

En 2017, le chargé de mission a suivi un master spécialisé ACTERRA : Action publique pour le développement durable des territoires et de l'agriculture et réalisation d'une thèse professionnelle. Le sujet en était :

« Un projet alimentaire territorial pour répondre aux engagements de la charte du PNRQ, une nouvelle source de légitimité ? »

a. Renforcer l'agriculture, favoriser l'installation et la transmission

- **Mise en application de la stratégie foncière dans la continuité du diagnostic agricole et foncier**

Proposition à l'appel à projets de la mesure 16-7-1 du fond FEADER

Les enjeux d'installation et de transmission des exploitations, de foncier agricole et de fermeture des paysages sont forts dans le territoire. Ils figurent dans les priorités de la charte du PNRQ.

Ainsi, un certain nombre d'élus locaux sont force de proposition et souhaitent s'engager dans un projet de valorisation du foncier agricole pour répondre à ces enjeux et aux engagements de la charte. En partenariat avec cinq communes de notre territoire (Abries, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Arvieux et Ceillac), le CERPAM, Natura 2000, l'association Juste un zeste, la chambre d'agriculture et l'association Terre de liens, le PNRQ chef de file du projet a déposé une demande pour mobiliser des fonds européens et régionaux sur ces problématiques.

Ce projet entend contribuer à deux objectifs :

- Lutter contre les friches et reconquérir des espaces agricoles intéressants pour la biodiversité et le paysage en rouvrant les pâturages d'intersaison,
- Préserver le foncier agricole et naturel par l'étude des conditions de reprise d'une exploitation bovin lait avec transformation fromagère.

Le budget de ce projet s'élève à 324 038 euros et vise un taux de subvention de 85%. Il s'inscrit dans un partenariat de longue date avec le CERPAM et la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

Projet pour « Faciliter la transmission des exploitants agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays de Grand Briançonnais »

La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'est rapprochée du Parc du Queyras pour un projet visant à maintenir et développer une agriculture viable et dynamique dans le territoire. La réponse à cette problématique qui préoccupe les acteurs locaux passe par le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs mais aussi par la confortation des exploitations en place.

Le projet comporte trois axes. Un premier axe assurera un diagnostic agricole et foncier partagé : compilation des études, analyses des dynamiques foncières, concertation pour identifier les besoins et promotion des possibilités d'installation. Le second axe consistera en la mise en œuvre d'actions suite au diagnostic : accompagnement des agriculteurs, interventions auprès des collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans les politiques d'aménagement du territoire.

Le dernier axe concerne la gouvernance de ce projet pour favoriser un partenariat entre les parties prenantes.

D'un montant de 69 250 euros, le projet est en cours d'instruction.



Réunion le 10 juillet 2007 avec les différents partenaires, dont la Région.



Illustration de la fermeture des milieux où les arbres gagnent du terrain.

- **Renforcement de l'activité du Groupe Agriculture Durable**

Le Groupe Agriculture Durable (GAD) est coanimé avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Il s'est réuni le 22 mars 2017. Il visait à favoriser l'interconnaissance et poser un cadre propice aux échanges.

- **Appui aux groupements agricoles existants ou en cours de création dans l'optique de structurer les filières, de la production à la transformation et à la commercialisation des produits de qualité**

Appui des agriculteurs dans leurs sollicitations de financements pour investissement comme l'atelier de découpe de l'abattoir de Guillestre ou l'acquisition d'une traite mobile pour un groupement pastoral.

- **Participation à des événementiels du territoire**

- Préparation et participation aux deux éditions de la fête d'alpage Catinat à Arvieux



- Foire de la Saint Mathieu en septembre



-Foire de la Saint Luc en octobre à Guillestre avec remise des prix du concours des prairies fleuries

- Festival AlimenTerre

Partenariat avec les associations AMAP et Juste un zeste, au festival AlimenTerre pour sensibiliser sur les enjeux fonciers et agricoles. Organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre depuis dix ans par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), ce festival est un événement international qui amène les citoyens à comprendre les causes de la faim et à se mobiliser pour l'accès de tous à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde.

Autour d'une sélection de films, le Festival invite les citoyens à participer à des débats lors de projections et à rencontrer des acteurs divers venus d'ici et d'ailleurs qui œuvrent pour une agriculture et une alimentation durables.

Aujourd'hui, le Festival ce sont 1 400 projections-débats en France et à l'étranger, plus de 65 000 spectateurs, 900 heures de débat, 1 000 intervenants français et internationaux, grâce à un réseau d'acteurs sur tout le territoire.

Le mardi 14 novembre, deux projections ont permis de réunir une centaine de personnes, de partager un moment convivial autour d'un repas partagé, d'échanger et de débattre.

b. Projet alimentaire territorial (PAT)

SAT/PAT ?

SAT est l'acronyme de « Système alimentaire territorial ». Il existe de nombreuses définitions de systèmes alimentaires. J.L. Rastoin, un des pères du concept, le définit en 2015 comme « *un ensemble cohérent et à gouvernance participative territoriale de filières agroalimentaires durables localisées dans un espace géographique de dimension régionale* ».

Cette notion de système alimentaire territorial, reprise dans la loi sur l'avenir de l'agriculture de 2014, appelle à un changement de paradigme en s'appuyant sur les valeurs du développement durable, la souveraineté alimentaire, le territoire. Elle nécessite une gouvernance partenariale.

PAT est l'acronyme de « Projet alimentaire territorial ». Il résulte de l'appropriation par la sphère publique du concept de SAT. La loi sur l'avenir de l'agriculture n°2014-1170 du 3 octobre 2014 le définit ainsi : Art. L. 111-2-2. – « *Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.* » Il vise à développer la qualité de l'alimentation. Il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, éducative, culturelle et de santé ; et favorise leur synergie. Le PAT peut se comprendre comme un outil. Cet outil permet de travailler sur

l'essentiel des enjeux agricoles avec l'ensemble des acteurs. Il ouvre un champ nouveau avec l'alimentation : économie alimentaire (structuration de filière et création de nouveaux débouchés, valorisation de l'offre locale existante : nombreuses expériences dans la restauration collective scolaire), culturel et gastronomie (promotion du manger local, amélioration de la visibilité des productions locales), nutrition santé (sensibilisation scolaire), accessibilité sociale (amélioration), environnement (lutte contre le gaspillage, promotion agroécologie), urbanisme et aménagement (protection espaces agricoles, organisation de l'espace).

Un PAT, à quelle échelle ?

Une des difficultés est d'articuler deux périmètres distincts : les aires « fonctionnelles » de nature technico-économique correspondant aux bassins de production et d'écoulement des produits et les aires d'action publique de nature sociopolitique prenant en compte les périmètres institutionnels de mise en œuvre des politiques publiques. La capacité à articuler ces deux types de périmètres souvent décalés constitue une question centrale.

Ainsi, une démarche PAT trouve des limites à l'échelle d'un petit territoire comme le PNRQ. Le Pays du Grand Briançonnais devenu PETR en 2016 compte 38 communes, 3 communautés de communes et 35 000 habitants. Trois cents exploitations agricoles sont implantées sur ce territoire. Il compte plusieurs bassins de vie concentrés sur 5 principales vallées : Clarée, Durance, Guisane, Gyronde et Guil, l'ensemble correspondant au 3ème bassin de vie du département des Hautes-Alpes.

D'un point de vue filière, une démarche PAT menée à l'échelle du PETR est cohérente. Les trois fromageries présentes sur le territoire du Parc drainent la totalité du lait du territoire du PETR. L'abattoir intercommunal de Guillestre est la propriété d'un syndicat intercommunal composé par les 3 communautés de communes du PETR ainsi que celle de l'Embrunais.

Les enjeux agricoles et fonciers sont les mêmes que ceux du Parc. De plus, « l'engouement pour le consommer local » fait partie des opportunités à saisir d'après le PETR. Le contrat régional d'équilibre territorial (CRET) 2015-2017 mentionne clairement la démarche de systèmes alimentaires territoriaux.

C'est ainsi que le rapprochement technique entre les deux structures a conduit à l'intégration des enjeux agricoles dans le projet de territoire du PETR au travers de la mesure 4 de la première orientation stratégique portant sur la préservation et l'utilisation des ressources naturelles dans un objectif de développement durable.

Un partenariat renforcé entre le PETR et le PNRQ a pris forme en 2016 pour proposer un PAT à l'échelle du PETR avec les moyens humains du PNRQ.

Après une première proposition centrée sur l'agriculture déposée en 2016, une seconde proposition s'ouvrant à l'alimentation et ses acteurs est en construction. Opérationnel, le PAT peut contribuer à dynamiser l'agriculture sur le territoire du Parc et du PETR et contribuer au maintien et au développement de nouveaux modèles permettant l'évolution des systèmes alimentaires en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables.

Intérêt d'un portage PNRQ – PETR

La souplesse et la capacité d'adaptation de ces structures au sein d'un système dynamique organisé sont intéressantes dans la mise en œuvre d'une démarche de PAT. Elles s'illustrent par la capacité à prendre en charge une nouvelle thématique : l'alimentation et la capacité à agir en extraterritorialité. Ces deux structures peuvent potentiellement se constituer comme un pivot au sein de leur écosystème territorial. L'agriculture et l'alimentation sont en effet des sujets transversaux qui nécessitent de réunir les compétences de nombreux acteurs. Force est de constater que les institutions ne disposent plus du

monopole de l'action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité d'action collective détermine la qualité.

Le PNRQ et le PETR, grâce à leur potentiel de portage politique et leur force de persuasion, peuvent jouer ce rôle de pivot dans une posture non hégémonique car non imposée mais souhaitée. Leur rôle est de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs, privés, associatifs, publics et institutions sur des objectifs communs de développement dans le cadre de leurs chartes, partageant ou acceptant de partager une même vision à moyen et long termes du territoire.

Ainsi, l'ingénierie territoriale déployée par le Parc et le PETR peut constituer une prise en charge des coûts de transaction stratégique dans un contexte de lutte contre les inégalités territoriales et de montée en puissance des métropoles. On retrouve ainsi les observations de Baron et Lajarge (2015) : *« Les Parcs s'adaptent avec souplesse aux caractéristiques du terrain et de l'idéologie du moment. Ils jouent avec l'esprit du temps et celui-ci ne leur est pas forcément défavorable. Aujourd'hui, dans le défi de lutte contre les inégalités et le processus de métropolisation, ils apportent un appui de proximité aux élus de territoire parfois délaissés ainsi qu'aux acteurs locaux non organisés. »*

Le potentiel des outils que sont un PAT et le PNRQ reste cependant conditionné aux attentes des acteurs locaux. Ils constituent des espaces temps au sein desquels différents acteurs peuvent s'investir collectivement.

Un projet construit à partir des attentes des acteurs locaux

La démarche se construit de manière non linéaire. Elle chemine en croisant les informations obtenues par les échanges entre acteurs, le travail d'animation, les décisions politiques et les opportunités. Ainsi, depuis presque deux ans, la construction de la réponse technique du PAT a connu plusieurs étapes avec des phases classiques de productions, de coordinations partenariales et de temps d'information et de validation politique.

Un premier projet centré sur l'agriculture a été déposé en 2016. L'approche intégrant les acteurs des différentes composantes agricoles répondait aux attentes de la charte et de la convention d'objectifs. Elle s'avérait cependant onéreuse au regard des enveloppes financières disponibles.

S'appuyant sur la dynamique engagée autour de la première proposition et capitalisant les appels à projets PNA et les apports du MS ACTERRA sur les techniques d'animation participative, il est proposé une adaptation de la stratégie pour aboutir à une nouvelle proposition. Elle repose désormais sur la prise en charge des coûts de transaction (circulation de l'information, animation territoriale, échange, négociation, vision globale et cohérence) par le Parc afin de développer une gouvernance agricole et alimentaire sur le long terme et d'être en capacité de répondre aux différents appels à projets à venir. La nouvelle proposition sera plus modeste en terme budgétaire et devra permettre de trouver des solutions à des actions très concrètes.

Les enjeux agricoles du territoire relativement bien connus, il convient d'explorer le volet alimentaire. Trois ateliers sont créés sur les thématiques de restauration collective, de justice sociale et d'éducation à l'alimentation.

Les structures invitées à l'atelier sur la justice sociale sont les communes et les associations d'aide alimentaire. Si les communes n'ont pas participé malgré un intérêt marqué lors des échanges téléphoniques amont, les associations étaient présentes. Cet atelier répondait à une de leurs attentes comme le confirme l'extrait d'un courriel suivant émanant d'une des associations : *« En fait ce projet que vous animez est une occasion pour les associations d'aide alimentaire de se retrouver autour d'une table. Nous nous connaissons et avons des échanges d'association à association rarement tous ensemble. C'est dans cet esprit je pense que c'est l'opportunité de mieux se coordonner face aux problématiques que nous rencontrons. »*

L'atelier a abouti à des actions concrètes portant sur la gouvernance entre associations, l'accompagnement à la création de jardins partagés, une étude sur les gisements de nourriture potentiels et la répartition entre les associations et enfin la mise en lien avec les autres ateliers.

L'atelier sur l'éducation à l'alimentation est composé de quatre structures (PETR, PNRQ, CODES 05 et CPIE). Des propositions concrètes ont émergé à destination de trois cibles : les écoles élémentaires, le lycée d'altitude de Briançon, le centre de formation de Briançon qui forme aux métiers de la montagne, dont les cuisiniers. L'approche retenue consiste en un temps d'apport de connaissances (semences, agroécologie, saisonnalité, circuits courts, équilibre alimentaire...) et un temps de production et d'appropriation adapté au public. A titre d'exemple, les élèves du primaire pourront construire un guide du détective de l'alimentation à partager avec les autres classes. La construction de ce guide passe par la rencontre des acteurs de la chaîne alimentaire : les producteurs agricoles, les distributeurs, le personnel de cantine, les élus, les personnes en charge de la gestion des déchets. L'idée est de construire des supports avec les élèves permettant de procéder à une démarche d'éducation par les pairs et de sensibiliser l'ensemble de l'école aux questions d'éducation alimentaire.

L'atelier restauration collective visait à réunir le cuisinier de la cantine scolaire et l' élu référent en charge de cette question pour chacune des communes. Le choix de s'intéresser dans un premier temps aux cantines scolaires communales s'est fait pour une raison stratégique. Le caractère mobilisateur des prescripteurs en faveur des produits locaux et le potentiel rôle de catalyseur du PAT sont importants. Il n'a malheureusement pas été possible de trouver un créneau horaire permettant de réunir les participants. Il existe 3 « locomotives » sur le territoire. Ces cantines proposent de 200 à 600 repas par jour et disposent d'une politique d'approvisionnement local et bio ambitieuse.

Si la démarche de PAT s'est engagée récemment, elle permet le lien et l'interconnaissance pour développer de nouveaux partenariats. A titre d'illustration, le responsable de la restauration de l'hôpital de Briançon s'est rapproché du Parc car il souhaite engager une démarche PAT au sein de son établissement et plus généralement auprès du groupement hospitalier des Alpes du Sud. Désireux de s'investir pour le développement de ce territoire agricole, il souhaite permettre la structuration progressive d'une filière viande locale pour fournir à terme près de 400 000 repas annuels. Il s'agit là d'une formidable opportunité pour les éleveurs en filière longue, comme les éleveurs d'ovins, qui souhaiteraient changer d'orientation et évoluer vers la valorisation locale et des circuits plus courts.

• Retour sur les réunions 2017

11 janvier : première réunion du comité technique alimentaire : CPIE, CODES 05, PETR et PNRQ pour présenter l'outil PAT et les perspectives de partenariats

13 février : réunion avec les acteurs de l'alimentation : restauration collective, éducation à l'alimentation et justice sociale. L'objet était la présentation des structures, une information sur les appels à projets, les actions menées et projetées

22 mars : réunion du Groupe d'agriculture durable. Elle a permis d'exprimer les attentes des agriculteurs présents

30 mars : commission thématique « développement économique » du Parc. Présentation du projet agriculture et projet de PAT

20 avril : atelier éducation à l'alimentation et comité technique alimentaire.

27 avril : atelier justice sociale

10 mai : atelier éducation à l'alimentation et comité technique alimentaire

8 juin : COPIL PAT ADEAR

12 juin : atelier justice sociale

13 juin : réunion techniciens Chambre d'Agriculture et Parc pour travailler sur le projet de PAT : réflexions bleu du Queyras, foncier agricole et FEADER 16-7-1, animation de la démarche et gouvernance

15-16 juin : séminaire de la fédé des PNR sur les PAT

22 juin : conférence des maires du PETR. Présentation du projet de PAT

29 juin : forum des 40 ans du Parc. Animation d'un atelier sur l'agriculture et l'alimentation

30 juin : Conseil scientifique du Parc : présentation du projet de PAT

29 septembre : dépôt dossier foncier agricole FEADER 16 - 7 - 1



L'atelier aide alimentaire du 27 avril et l'atelier agriculture et alimentation du forum des 40 ans du Parc du Queyras du 29 juin.

Concrètement, l'initiative PAT a conduit à l'émergence de projets répondant aux engagements des chartes PETR et PNRQ.

Foncier agricole et installation

- projet foncier agricole : ouverture de parcours sur 5 communes (études et travaux) pour consolider les exploitations de la vallée, favoriser l'installation de nouvelles, réduire la pression sur les alpages et contribuer au maintien de la biodiversité et des paysages ; diagnostic du bâti d'une exploitation agricole assurant une transformation fromagère pour étudier la faisabilité d'une reprise par l'association Terre de liens.
- Organisation partenariale du festival AlimenTerre.

Valorisation de la production

L'animation par la chambre d'agriculture d'un collectif de producteurs de laits et de fromagers pour étudier la pertinence de la création d'un signe d'identification officiel de la qualité type IGP ou AOP pour le bleu du Queyras. L'objectif visé est de jouer sur la qualité/authenticité en se centrant sur un produit « phare » à forte typicité (G. Benoit, 2013). L'enjeu est de taille : sauvegarder la filière lait (éleveurs, fromageries et les emplois associés) et rendre attractif le territoire d'un point de vue agricole.

Alimentation

Le projet d'éducation à l'alimentation valorisant l'agriculture, la production agricole et l'ancrage territorial.

Gouvernance

Une gouvernance effective avec des échanges réguliers PETR, PNRQ, Chambre d'agriculture, SAFER, une progression avec le CODES 05, CPIE et l'ADEAR. La proposition d'intégration du comité de

pilotage du projet de foncier agricole d'une association de consommateurs locaux, et son acceptation permettra une progression dans l'appréhension des problématiques agricoles et foncières locales. L'animation des ateliers portant sur la justice sociale répond à une attente des associations d'aide alimentaire.

c - Sauvegarde des prés de fauche et protection des alpages

• Prairies de fauche : concours national agricole des prairies fleuries et accompagnement

C'est la septième année que le Parc naturel régional du Queyras, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, organise le concours des prairies fleuries. Sur le territoire du Parc, il reste un millier d'hectares encore fauchés par une cinquantaine d'agriculteurs. Etalés entre 1000 m et plus de 2000 m d'altitude, ces prés naturels constituent quasiment la seule ressource fourragère locale des troupeaux pendant la longue période hivernale en bâtiment.

Ce concours récompense les éleveurs dont les prairies permanentes présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. La remise des prix permet de faire connaître le lauréat local qui pourra concourir au niveau national dans le cadre du Concours général agricole des prairies fleuries, catégories « prés de fauche ». Une soixantaine de territoires ont organisé le concours cette année.

Claire Andres, éleveuse sur la commune d'Arvieux et lauréate du concours en 2014, est la présidente du jury 2017. Pour étudier l'intérêt de la parcelle, le jury est composé d'agronome, de botanistes et d'apiculteur. C'est l'occasion de reconnaître le travail individuel et collectif des agriculteurs, d'échanger et d'apprendre collectivement tant sur les richesses des parcelles que sur les pratiques.

Ce concours permet de faire le lien entre l'agriculture, l'environnement et le territoire. Ces prés de fauche qu'il faut préserver sont une richesse pour l'agriculture, pour le cadre de vie et les paysages. La qualité des productions agricoles (lait, fromage, viande) repose sur la qualité des prairies. Par ailleurs, de nombreuses exploitations sont engagées dans les mesures agri-environnementales qui encouragent les pratiques de fauche et de pâture respectueuses de l'environnement. Ce concours valorise le travail des éleveurs.

Cette année, quatre éleveurs ont participé au concours : Francis Blanc à Molines-en-Queyras, Franck Randu et François Humbert à Château-Ville-Vieille et Simon Philip à Guillestre. Ils ont présenté une parcelle de prairie de fauche qui a été passée au crible des critères de notation les 20 et 27 juin.

Le jury s'est réuni dans la foulée des deux jours de terrain pour déterminer le classement, peu évident car chaque parcelle était intéressante.

Classement concours prairies fleuries 2017 :

1er : Francis Blanc de Molines-en-Queyras

Les trois autres parcelles des candidats présentant toutes un bel intérêt, le jury a décidé de ne pas les départager.

La parcelle lauréate est représentative de la problématique importante du queyrellin sur le territoire du Parc du Queyras. Située à 2180 m d'altitude, dans le cadre d'une exploitation bovins-viande, elle constitue un exemple emblématique d'équilibre agroécologique en prairie subalpine, tout en ayant une place fondamentale dans le fonctionnement de l'exploitation.

A l'échelle du territoire, elle présente une solution originale (fauche tardive sans intrant dans le queyrellin puis pâturage de fin d'été équilibré) qui, par le résultat obtenu, en termes de biodiversité mais aussi de qualité de fourrage, démontre tout son intérêt.

- **Proposition alpages**

Un travail partenarial avec le PETR et le CERPAM a permis de trouver des possibilités de financements pour réaliser des diagnostics agropastoraux sur dix alpages, notamment dans les communes d'Abries, Arvieux et Eygliers. Le pastoralisme constitue un élément fondamental pour notre territoire et il importe de sauvegarder cette agriculture extensive respectueuse de l'environnement qui entretient et façonne les paysages à haute biodiversité. Il convient ainsi d'accompagner les communes et les AFP dans la connaissance des alpages afin que le pastoralisme soit en adéquation avec la ressource disponible et les milieux sensibles de haute altitude.

4. EAU ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

a. PAPI du Guil et risques naturels

L'année 2017 est une année de transition dans le domaine de la gestion du risque inondation marquée par la fin du PAPI d'intention au 31 décembre 2016 et par le dépôt et l'instruction du dossier de candidature au PAPI complet.

Le Parc a assuré plusieurs missions en lien avec ces deux éléments de contexte.

• Concernant le solde du PAPI d'intention

Le Parc a porté l'animation du PAPI d'intention. La fin de la procédure contractuelle demande la réalisation d'un bilan technique et financier du programme d'actions qui a été réalisé en interne par la chargée de mission.

Le graphique ci-contre, extrait du bilan du PAPI d'intention, montre par catégorie d'actions (études réglementaires, études avant-projet, analyses multicritères, études bassin versant et animation) l'engagement financier. Le bilan est mitigé : le taux d'engagement financier est de 62% et le taux de réalisation est de 50%. Au total sur les 22 actions programmées, 13 actions ont été réalisées.

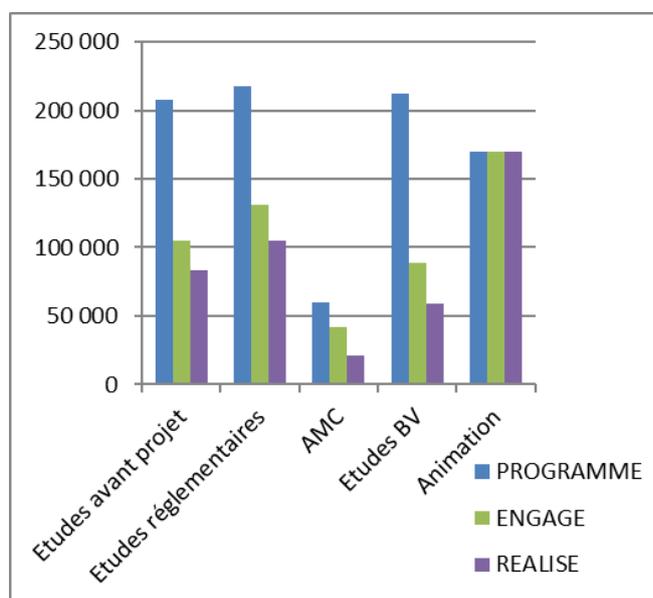


Figure 1 : taux d'engagement et de réalisation des actions du PAPI d'intention

Le bilan qualitatif est plus positif. Les objectifs ont été atteints, à savoir :

- L'organisation d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale de gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection
- L'expérimentation d'outils et de méthodes adaptées aux spécificités « montagne »
- La réalisation du dossier de candidature au PAPI complet, à partir notamment des études du PAPI d'intention

De plus, le Parc du Queyras était maître d'ouvrages d'actions planifiées dans le PAPI d'intention. Deux actions (portées par le Parc) ont été lancées en 2016 :

Un guide référentiel de travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats dans un contexte de risque torrentiel

L'analyse environnementale du PAPI complet

Si la réalisation de ces études s'est déroulée en 2016, leur solde a demandé un suivi technique, administratif et financier en début d'année 2017. La diffusion du guide s'est faite notamment via une conférence grand public qui a été organisée à Ceillac le 29 juin, à l'occasion de la commémoration de la crue de 1957 et des 40 ans du Parc (cf. p36).

• Concernant le dossier au PAPI complet

Le Parc est en charge de la réalisation du dossier de candidature au PAPI complet, ce qui s'est traduit concrètement par plusieurs actions :

- Rédiger le diagnostic approfondi, dans le respect des règles du cahier des charges de l'appel à projets PAPI du ministère de l'Environnement
- Elaborer la stratégie et le programme d'actions. Un important travail de priorisation des opérations de travaux a été fait en 2017, au regard de la stratégie, des priorités inscrites dans le plan de gestion des cours d'eau, des analyses multicritères et de la capacité technique et financière des maîtres d'ouvrage
- Assurer la concertation avec les élus et les partenaires institutionnels pour valider le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions
- Rédiger des fiches actions en identifiant les maîtres d'ouvrage, un budget prévisionnel, l'échéancier de réalisation et les soumettre aux différents financeurs, en fonction de la nature de l'opération
- Assurer les allers-retours avec les différents partenaires pour finaliser le dossier de candidature : l'annexe financière avec les financeurs du PAPI et le dossier complet avec les services instructeurs (DREAL PACA et DDT 05),
- Réaliser des réunions avec les élus pour définir la gouvernance du PAPI complet
- Présenter le dossier de candidature aux différentes instances de labellisation

Le travail de concertation avec les élus et les techniciens (via un comité technique) sur la stratégie et le programme d'actions du PAPI complet a été amorcé au début de l'été 2016. Les réunions avec les élus, arrêtées durant l'été, ont repris en septembre. Parallèlement les discussions avec les partenaires financiers sur une proposition de programme d'actions ont été engagées à l'automne 2016 et se sont poursuivies en 2017.

Les principaux éléments du dossier de candidature au PAPI complet ont été finalisés durant le premier trimestre 2017. Le Parc du Queyras a déposé en Préfecture le dossier de candidature début avril 2017. Il a ensuite assuré les allers-retours avec la DREAL, service instructeur. Il a présenté le dossier au comité d'agrément de bassin du 19 octobre et à la commission mixte inondation du 14 décembre (figure 2). L'instruction s'est étalée sur l'année complète, pour une labellisation du territoire en fin d'année. Les grandes étapes et leur délai d'instruction sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (figure 3).



Présentation du PAPI complet à la commission mixte inondation, à Paris le 14 décembre

Grandes étapes de l'instruction du PAPI complet	Délais
Courrier de recevabilité	1 mois
Rapport d'instruction DREAL (avis internes et externes)	6 mois
Présentation du dossier aux instances labellisation (comité d'agrément, CMI, autres...)	3 mois
Signature de la convention par tous les financeurs	2018 - plusieurs mois

b. Programme d'action de prévention des aléas de montagne – PAPAM

En 2017 un évènement important s'est réactivé : le glissement de terrain du « Pas de l'Ours » sur la commune d'Aiguilles. Des chutes de bloc et une coulée de boue sont venus affecter la route départementale rendant la chaussée impraticable. Ce phénomène présente deux risques importants :

- Une coupure de la route départementale qui est l'unique accès à deux communes du Queyras : Abriès et Ristolas
- Un risque d'embâcle et de débâcle du Guil. En effet en obstruant le lit du Guil le glissement créerait un barrage provisoire et entraînerait la formation d'un lac. Ce lac peut, comme dans d'autres situations comparables en zones de montagne, rompre brutalement et créer une vague avec submersion très importante de toute la vallée et les communes en aval. Le risque d'embâcle et de débâcle brutale a été étudié

Ainsi ce phénomène illustre avec une particulière acuité les graves problématiques multirisques qui peuvent peser sur un territoire de montagne. Dans ce contexte, le PNR poursuit l'expérimentation d'un outil multirisques sur la base d'un PAPI élargi aux autres aléas de montagne. Pour mémoire, une étude de préfiguration s'est déroulée sur toute l'année 2016, portée par les services de l'Etat (DDT05, RTM) et le Pôle alpin des risques naturels (PARN). Le Parc a eu un rôle d'animation territoriale

Cette étude a abouti à plusieurs résultats :

- Un diagnostic stratégique d'autoévaluation de la vulnérabilité
- Une cartographie des secteurs d'enjeux issue d'un croisement des enjeux avec les aléas, pondérés à partir d'une méthodologie développée par le RTM pour aboutir à une priorisation
- L'ébauche d'un programme d'actions

A la suite de ce travail, en 2017, le Ministère a lancé un appel à projets « Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne » (STEPRIM). Les élus ont répondu favorablement et se sont appuyés sur le Parc pour présenter un dossier de candidature. Ce dossier d'une centaine de pages a été rédigé en partenariat avec les partenaires institutionnels sur les risques : DDT05, RTM, PETR du Grand Briançonnais, CD05, CCGQ et PARN.

Les actions proposées en 2018 dans le dossier de candidature sont les suivantes :

Poursuite de l'étude PREGIPAM : intégrer les aléas fréquents et exceptionnels, prendre en compte les ouvrages de protection, chiffrer le programme d'actions, lancer une analyse économique des actions

Définition de la stratégie pour la prévention des risques naturels à partir de l'état des lieux complet sur les enjeux

Rédaction d'un cahier des charges d'une analyse socio-économique des situations de crise de longue durée liées aux glissements de terrain

Animation territoriale sur la gestion des risques pour lancer les études et travailler sur l'articulation avec les autres politiques et outils de gestion des risques (la GIRN : gestion intégrée des risques naturels, et le PAPI).

c. Gestion intégrée des milieux aquatiques

L'étude « bilan, évaluation et prospective » du contrat de rivière du Guil et de son avenant a été lancée en 2016. Elle a pour but de mettre en évidence les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivière ainsi que de fournir aux acteurs locaux une vision à moyen et plus long termes de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur leur territoire.

Si l'essentiel du travail a été réalisé en 2016, le rendu s'est fait en début d'année 2017 ainsi que la réalisation de documents de synthèse. Le solde de l'étude a demandé un travail administratif et financier. De plus la dernière partie de l'étude a fait ressortir les enjeux du territoire. Elle a ainsi amorcé une réflexion sur la gestion des milieux aquatiques, qui s'est concrétisée par plusieurs réunions avec les

partenaires techniques et un atelier de travail avec les élus à l'occasion des « 40 ans du Parc » en 2017 sur la ressource en eau et les risques naturels.

Un comité de rivière a été organisé le 18 décembre 2017 pour faire le point sur l'année écoulée. Il a aussi acté la stratégie sur la gestion intégrée des milieux aquatiques qui est la suivante.

Dans un contexte de mutualisation, il est proposé d'intégrer les actions du bassin versant du Guil au contrat de bassin de la Haute-Durance à la fin de la première phase en 2020 sur des thématiques communes aux deux territoires du grand cycle de l'eau, à savoir :

- La gestion quantitative de la ressource en eau
- La restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Le suivi, la restauration et la préservation des milieux aquatiques

Des groupes de travail vont se réunir en 2018 pour finaliser les fiches actions pour les trois grandes catégories d'enjeux identifiées.

d. Actions de communication et de sensibilisation

2017 est l'année de commémoration de la crue de 1957. Plusieurs actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées.

- **Pièce de théâtre sur la crue de 1957**



Le Parc, en partenariat avec le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, a porté une action innovante sur la mémoire des risques : une pièce de théâtre réalisée à partir de témoignages et des documents d'archives sur la crue du Guil de 1957.

La pièce de théâtre jouée par une troupe d'amateurs locale raconte l'évènement vécu par les habitants du Queyras. 6 représentations ont eu lieu en 2017 à l'occasion notamment de fêtes de territoire : Ceillac (29/06), Aiguilles (21/07), Arvieux (07/09), Château-Ville-Vieille (16/09), Ceillac (23/09) et Guillestre (28/10). 700 personnes ont assisté aux représentations et un film de la pièce est à revoir sur le site internet du Parc dès début d'année 2018. A regarder sur :

www.pnr-queyras.fr/1957-le-torrent-est-partout-en-video/

Ce travail d'entretien de la mémoire du risque a été complété par d'autres animations à destination des enfants à l'occasion de ces fêtes de territoire (contes sur les risques, maquettes, jeux, etc.) et par des documents de sensibilisation du Parc à destination du grand public.

Les inondations de 1957 racontées par le théâtre

Vendredi soir, la météo orageuse était de circonstance pour parler d'inondation. Elle n'a pourtant pas découragé les spectateurs venus pour découvrir la nouvelle pièce de théâtre "1957, le torrent est partout" jouée par la troupe "Mots et merveilles" du Queyras.

Tout a commencé en novembre 2016. Pour célébrer le sixième anniversaire des inondations survenues en 1957, Bérengère Charnayles, chargée de mission "eau, prévention et risques naturels au Parc naturel régional du Queyras" et Amandine Crévolin, animatrice "gestion intégrée des risques naturels" (GIRN) au Pays du grand Briançonnais, ont eu l'idée de parler de cette catastrophe à

travers les événements vécus par la population.

À leur demande, "Mots et merveilles" a relevé le défi d'écrire la pièce, une première pour eux, afin de raconter cet événement. Pour cela, ils ont eu accès à la formidable documentation tirée des archives départementales et réunie par Denis Cœur, historien à Grenoble. Avant la pièce, celui-ci a d'ailleurs présenté ses recherches, en mettant en avant l'humanité et la solidarité qu'il retient de la catastrophe.

La troupe théâtrale qui existe depuis une vingtaine d'années se produit essentiellement dans le Queyras, avec un registre étendu et éclectique, avant tout pour le plaisir de ses comédiens. Avec Ovi-

diu à la technique, Henriette, Nassire, Jean-Luc, Yves et Odile ont joué une vingtaine de personnages qui ont enchanté les spectateurs dont certains ont vécu ces événements.

Ces inondations de 1957 n'ayant pas fait de victime, tout le monde a volontiers ri des situations joyeuses et parfois burlesques des personnages.

La pièce qui dure une heure sera jouée à Arvioux le 7 septembre ; à Château-Queyras le 16 septembre (fête de la Saint-Mathieu) et le 23 septembre à Celliac (à Foie Bergère). Renseignements auprès d'Henriette Darbousset au 06 81 62 25 46.



"Mots et merveilles" a relevé le défi d'écrire la pièce, une première pour eux, afin de raconter cet événement.

- Contribution au *Courrier du Queyras* sur la thématique des crues

Le Parc a été sollicité pour rédiger des articles sur ses propres actions menées dans le domaine de l'eau et du risque d'inondation dans le cadre de la revue du *Courrier du Queyras* portée par l'association des Amis du Parc. Le numéro sorti en 2017 a porté sur la thématique du risque inondation, en lien avec des témoignages sur la crue de 1957. Le chargé de mission a aussi participé au comité de rédaction pour donner son avis sur la revue et coordonner les différents articles, en collaboration avec le président de l'association.

- Communication

La refonte du site internet du Parc a demandé à chaque chargé de mission de mettre à jour et rédiger sa partie.

Sur l'eau et les risques, beaucoup de textes ont été produits pour expliquer les différents outils de gestion, en illustrant avec des documents qui ont été mis en ligne (dossier de candidature du PAPI, contrat de rivière, guide de réduction de vulnérabilité du bâti, carnet d'interprétation sur les zones humides, plan de gestion du Guil, etc.).

e. Autres actions

- Evaluation de la charte

Chaque chargé de mission a participé à l'évaluation de la charte sur les trois dernières années : 2015, 2016 et 2017. Pour ce faire, les chargés de mission ont réalisé un important travail de synthèse sur chaque projet de la charte et participé à des réunions en interne sur la méthodologie et le contenu, sur les conseils d'un formateur extérieur.

• Poursuite du travail en réseau et des partenariats

Pour assurer une coordination entre les actions portées sur le territoire et les politiques régionales, le Parc du Queyras s'appuie sur son réseau et ses partenariats. Ce qui se traduit concrètement par plusieurs initiatives à différents échelons (du local au régional) :

- Participation aux réunions du club PAPI,
- Participation aux réunions de l'EPTB Durance,
- Participation aux réunions de travail du réseau des gestionnaires des milieux aquatiques,
- Échanges avec le SMADESEP sur le contrat de bassin de la Haute-Durance et l'articulation avec la politique milieux aquatiques du bassin versant du Guil,
- Suivi du site pilote de gestion intégrée des risques naturels du Grand Briançonnais porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

• Étude SOCLE

Avec la prise de compétence GEMAPI des EPCI en 2018, une étude d'organisation du territoire a été lancée à l'échelle du bassin versant de la Haute-Durance, l'étude SOCLE, incluant le bassin versant du Guil et de l'Ubaye (cf figure 4). Un des scénarios retenus par toutes les EPCI est l'exercice des compétences GEMAPI et hors GEMAPI (comme l'animation des politiques contractuelles) à l'échelle de la Haute-Durance avec une mutualisation des moyens financiers, techniques et humains encouragée par les financeurs.

Le Parc du Queyras a été présent dans les réunions du comité technique et du comité de pilotage sur l'année 2017. Il a aussi largement contribué au diagnostic en échangeant avec les bureaux d'études sur les enjeux et les actions programmées sur le bassin versant du Guil. Il a aussi relayé l'avancement de l'étude auprès de ses élus pour un positionnement du comité syndical sur les scénarios de mutualisation. Le rendu de l'étude ainsi que le choix politique d'une organisation des compétences sont prévus en 2018.



Figure 4 : carte des EPCI du bassin versant de la Haute-Durance. Source : Etude SOCLE, 2017.

5. ENTRETIEN DES SENTIERS

Depuis 2010, les travaux d'entretiens sur sentiers sont identifiés comme compétence communale et ne sont plus financés sur le budget de fonctionnement du Parc du Queyras. Néanmoins, ils sont toujours réalisés en partie par les agents du Parc puis facturés aux communes compétentes en la matière.

2017 marque un tournant majeur avec le regroupement des communautés de communes du secteur qui ont fusionné pour devenir la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras.

- La nouvelle communauté de communes reprend la compétence sentiers sur le gros du parc de sentiers, (voir en pièces jointes).
- La CCGQ - par convention, avec mise à disposition et contrats à mi-temps - fait travailler la micro régie du PNRQ et son parc d'outillage.
- 50 % du potentiel de l'équipe de saisonniers initialement PNRQ est utilisé pour les travaux sur sentiers communautaires et pour les travaux d'entretien des pistes de ski de fond.
- Les 50 % restant contractuellement PNRQ sont employés pour les travaux sur sentiers communaux et les travaux des services techniques PNRQ (abords des bâtiments, rafraîchissement façades PI Izoard, etc.).

a. Les sentiers communautaires

Deux équipes d'agents :

- 1 basée dans le Guillestrois qui intervient selon un protocole établi et dont l'objectif est de parcourir tous les sentiers communautaires et de les entretenir a minima avant la saison estivale. Cette équipe est embauchée 2 mois, au moins, généralement en mai et juin.

- 1 basée sur le Queyras embauchée 4 mois à mi-temps a minima qui traite en premier lieu les urgences et qui essaye de respecter le même protocole que l'équipe de Guillestre. Tâche difficile car le parc de sentiers communautaires sur le Queyras est plus important et souvent les contraintes de détérioration plus importantes.

Chaque équipe loue un 4x4 de type pick-up et dispose d'un parc d'outillage. Des travaux ont été organisés en commun, les deux équipes regroupées pour certains chantiers.

Travaux en communs : curage des voies d'eau sur les cols d'altitude du Queyras et fabrication d'une passerelle dans le val d'Escreins.

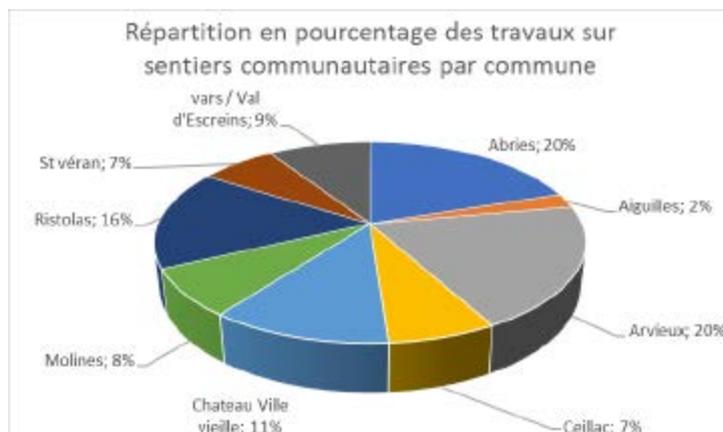
Sentiers communautaires queyrassins, en chiffres

Faraut serge / Agent de maîtrise : détaché 4 mois à mi-temps pour travaux sur sentiers d'intérêts communautaires. Soit 262 heures de travail.

Christian Meissimilly / agent technique saisonnier : a réalisé 4 mois de travaux à mi-temps sur les sentiers communautaires soit 247 heures + congés. Sa part administrative et logistique concerne un convoyage de véhicule à Chambéry et à faire un point sur la signalétique disparue ou vandalisée.

Ludovic Monetto / agent technique saisonnier : engagé contractuellement 4 mois + congés pris pour les travaux sur sentiers communautaires et prolongé de deux mois pour des travaux sur les pistes de ski de fond.

Benoit Cony agent technique saisonnier : tout comme Ludovic, engagé contractuellement 4 mois + congés pris pour les travaux sur sentiers communautaires et prolongé de deux mois pour des travaux sur les pistes de ski de fond.



Les différences de temps passé par commune s'expliquent souvent par de gros travaux. Notamment pour Abriès avec la reprise du sentier du pont du Malrif au hameau du Malrif. Ou pour Arvieux, avec beaucoup de travaux d'urgences liés aux coulées de boues et beaucoup de chablis.

b. Les travaux sur sentiers des communes queyrassines

D'une part, les communes ne sont plus aidées pour l'entretien de leurs sentiers et d'autre part le gros du parc de sentiers est passé sous compétence communautaire. Pour un coût équivalent à leur ancienne part d'autofinancement, les communes continuent à confier l'entretien au PNRQ des sentiers restés communaux (principalement les itinéraires de promenade et randonnée signalés en jaune).

De fait, des devis-bon pour accord ont été établis après des rencontres de travail budgétaires pour définir un quota de journées et quels sentiers entretenir. Les saisonniers ont été embauchés 4 mois à mi-temps sur contrat PNRQ. N'ayant pas pu terminer la totalité de ses commandes fin septembre, en plus des besoins PNRQ, Ludovic et Benoît ont été prolongés 2 mois à mi-temps, congés pris.

73
Journées
de travail
d'entretien
des sentiers
communaux
pour un coût
de 17 885 €.

c. Ressenti et analyse de fin de saison

La communauté de communes a embauché les agents saisonniers du Parc du Queyras à mi-temps pour l'entretien de ses sentiers. Les rapports de travail entre les deux structures ont été de très bonne qualité. Nous avons eu le renfort des collègues de Guillestre notamment sur le nettoyage des voies d'eau et l'assiette des sentiers d'altitude.

En contrepartie, nous sommes allés les aider à réaliser une passerelle dans le val d'Escreins.

Ces chantiers inter équipes ont permis un rapprochement intéressant notamment sur les échanges humains et professionnels (techniques de travail, outillages, EPI, etc.).

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE ET ÉCOTOURISME

• La stratégie écotouristique

Depuis 2010, le Parc du Queyras est engagé dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD) avec les autres Parcs de PACA et soutenu financièrement par la Région. En 2016, au terme de la mise en œuvre du schéma d'écotourisme 2011-2015, ce dernier a fait l'objet d'une évaluation. Le Parc a souhaité renouveler son adhésion à la CETD avec l'ambition de présenter une stratégie touristique commune avec les offices du tourisme et les communautés de communes du Queyras et du Guillestrois, en prenant en compte la nouvelle compétence tourisme intercommunale. Afin de réaliser ce travail, il s'est fait accompagner par le bureau d'études Atemia pour la partie évaluation de la stratégie 2010-2015 et la rédaction de la nouvelle stratégie. Un comité de pilotage réunissant le Parc, la Région, l'ADDET 05, les communautés de communes et les offices de tourisme du Guillestrois et du Queyras a été constitué.

Afin de mener ce projet dans une démarche collaborative, deux ateliers participatifs ont été réalisés avec les socio-professionnels du territoire. Ces ateliers ont remporté un vif succès avec la présence de nombreux socio-professionnels motivés, force de proposition. La stratégie et le plan d'actions mettent en avant l'implication de chacun, de l'acteur institutionnel au socioprofessionnel individuel. Ils mettent en avant l'ambition d'offrir aux visiteurs une découverte du territoire au travers d'un tourisme de qualité, à taille humaine et respectueux de l'environnement.

A savoir : le 7 décembre 2017, le Président du Parc était présent à Bruxelles pour recevoir la nouvelle certification, des mains du Président d'Europarc fédération.

15
actions sont prévues pour la stratégie d'écotourisme pour la période 2016-2021. Elle fait l'objet d'un partenariat avec l'Office de tourisme du Guillestrois-Queyras, largement sollicité dans l'application de la charte du Parc du Queyras.

La stratégie d'écotourisme 2016 – 2021

Trois axes stratégiques se déclinent en orientations, puis en actions.

1- Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature :

- Accompagner les professionnels du tourisme vers une meilleure connaissance de leur territoire et de leurs clientèles.
- Être porteur de l'intelligence collective au sein de l'office de tourisme et des instances décisionnelles.

2- Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles :

- Déployer des outils de sensibilisation au service de la découverte des patrimoines du territoire
- Qualifier l'accueil « Parc »
- Développer la chaîne de valeur écotouristique autour de l'itinérance et de la réserve de biosphère

3- Reconnaître en chacun des acteurs un vecteur de la promotion de la destination écotouristique :

- Diffuser le socle commun de valeurs

• Le schéma des activités de pleine nature

Le Parc et la communauté de communes ont souhaité mutualiser leurs moyens et désigner le Parc pour coordonner cette réflexion en 2016, sur la base d'une convention. La volonté est de structurer les activités existantes et émergentes, de mettre en réseau et de valoriser les acteurs locaux concernés sur le territoire cohérent que compose l'espace valléen.

Suite au recensement des activités et des prestataires, l'état des lieux du territoire a été complété par un diagnostic des enjeux de préservation de la biodiversité sur les sites de pratiques hivernales et estivales. Pour cela un ensemble de structures « expertes » sur la faune (associations de protection de la nature, ONCFS, fédération de chasse, etc.) a confronté des zones naturelles présentant un enjeu faunistique ou floristique, aux zones de pratiques décrites par les professionnels du territoire. Sur les zones sensibles, une veille et un échange avec les professionnels du territoire est organisé. Cette démarche, validée et appréciée par le conseil scientifique du Parc présente des enjeux environnementaux et de développement touristique.

Ce schéma comporte quatre axes :

- Conforter et recentrer l'existant afin d'améliorer la gestion de l'offre et de renforcer l'attractivité du territoire
- Mise en place d'un observatoire économique et environnemental pour prévenir les impacts et adapter l'accueil
- Renforcer la promotion du territoire pour améliorer la gestion des flux de fréquentation et attirer de nouvelles clientèles
- Améliorer les accueils spécifiques pour mieux répondre aux attentes des pratiquants

• L'entretien des sentiers



Pour 2017, la nouvelle Communauté de communes, compétente sur 80 % des sentiers balisés du territoire (ceux qualifiés d'intérêt communautaire), a souhaité déléguer la mission au Parc, afin de conserver le savoir de ses équipes pour restaurer les sentiers dans le respect du patrimoine existant.

Deux conventions ont été signées avec la nouvelle communauté de communes :

- pour convenir d'une prestation de service afin d'organiser l'équipe « Queyras » du service sentiers de la communauté de communes.
- Pour partager les bases de données sur la gestion des sentiers.

En moyenne sur la période 2014-2017, l'équipe a travaillé 250 journées par an sur les sentiers, pour le compte des communes ou de la communauté de communes.



• Chemin des Parcs

Le site www.cheminsdesparcs.fr permet aux visiteurs comme aux habitants de préparer les balades et randonnées en toute liberté à pied, à vélo, en VTT ou à cheval. Il valorise actuellement 28 sentiers

pédestres et VTT du Parc du Queyras mais aussi le patrimoine de ces itinéraires et donc une partie de la base de données patrimoniales du Parc. Ce chiffre sera doublé en 2018 du fait de la mise en avant des sentiers du Guillestrois dans le cadre de la dynamique commune Guillestrois-Queyras.

Pour alimenter le site avec les informations touristiques, une passerelle existe avec la base de données touristiques nationales Apidae également utilisée par l'office de tourisme. Cette remontée d'informations touristiques permet notamment une meilleure attractivité du site auprès des randonneurs et des professionnels du tourisme.



- L'Interparc tourisme

En parallèle au renouvellement de la CETD, une réflexion globale a été menée avec les chargés de mission tourisme des Parcs de PACA sur le rôle des Parcs dans le paysage touristique de la Région, et sur la vision et les ambitions communes.

Ce travail a donné naissance à une note de positionnement stratégique sur le tourisme durable intitulée « Un autre tourisme s'invente dans les PNR de Provence-Alpes-Côte-d'Azur » validé début 2017 et s'inscrit dans le schéma régional de développement touristique.

Parallèlement, un partenariat étroit s'est tissé avec le service tourisme de la Région PACA, notamment pour la mise en œuvre du volet 2 de la CETD. Ainsi le programme 2014-2017 « renforcement de l'offre de tourisme durable dans les espaces naturels de la région PACA » est soutenu à quasiment 100% et a vu la création de 1,7 ETP mis à disposition des huit Parcs naturels régionaux de la Région PACA pour donner un véritable essor à l'offre touristique durable.

Ainsi, des supports d'animation (page Facebook, trombinoscope des ambassadeurs du Parc, fiches outils...) ont permis aux professionnels du tourisme de progresser dans leurs pratiques et de mieux se connaître.

Des journées de formation organisées par chacun des Parcs ou en interparc sont l'occasion pour eux de professionnaliser leur activité.

Cette offre qualifiée a pu, grâce aux partenariats avec le CRT, être valorisée dans le cadre de différentes actions (blog www.mesescaparc.fr, site www.ecotourismepaca.fr, éductours, participations à des salons écotourisme grand public).

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Ce volet est principalement dédié au développement territorial et à l'évaluation de la charte.

a. Mise en œuvre de la Marque Valeurs Parc naturel régional

C'est la reconnaissance d'un engagement fort d'un producteur ou d'un prestataire, aux côtés d'un Parc naturel régional en tant qu'ambassadeur de ce dernier.

La marque Valeurs du Parc est un moyen de différenciation et de distinction, qui, vis-à-vis des autres signes de qualité, peut-être plus valorisant et mieux adapté au territoire.

Elle s'appuie sur trois valeurs : la préservation et la valorisation de l'environnement, le développement durable et maîtrisé par l'homme et pour l'homme, ainsi que la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire. Les acteurs locaux porteurs de la marque Valeurs s'engagent à maintenir et à développer des activités en lien avec l'identité du territoire.

Sur le territoire du PNR Queyras elle concerne les prestations d'hébergement, de restauration, d'accompagnement des activités de loisirs et de découverte, des sites de visites et de découvertes et même du savoir-faire artisanal du bois.



À ce jour, plus de 150 prestataires ou entreprises sont bénéficiaires de cette marque dans les Parcs naturels régionaux de la région PACA qui travaillent en commun pour son déploiement et sa mise en œuvre. Sur le territoire du Parc du Queyras 32 prestataires sont concernés (soit 15 de plus qu'en 2016) :

- 1 hôtel***

L'Equipe, de Patricia et Philippe Clemenceau à Molines-en-Queyras

- 2 hôtels**

- Le Chamois, de Marie-Jeanne et Maurice Monetto à Molines-en-Queyras
- Le Chalet Lanza, de Caroline Blanc-Debrune à Abriès

- 8 gîtes d'étape

- La Baïta du loup, de Félicie et François Guguen à la Chalp Sainte Agathe de Saint-Véran
- La Maison de Gaudissard, de Nicolas Preiss à Gaudissard à Molines-en-Queyras
- La Fruitière, de Christophe Néel à la suite de Colette Gasdon à Villargaudin, à Arvieux
- Les Gabelous, de Jocelyne et Bill Meynet à Saint-Véran
- Yak Avenir, gîte et restaurant d'Amélie Renaud à Aiguilles (vendu)
- La P'tite auberge, de Joëlle Bonetti à Aiguilles
- Le Cassu, de Dominique Sabatier à Abriès
- Le Chalet Vie sauvage, de Marc Laurans à Prats-Hauts, à Château-Ville-Vieille

- 5 maisons d'hôtes

- Les Oules, de Chantal et François Humbert à Souliers à Château-Ville-Vieille
- Le Val d'Azur, chambres et tables d'hôtes de Solange et Didier Prosper à Molines
- Les Agnelets, chambres d'hôtes de Véronique et Jean-Lucien Audier-Merle à Abriès
- Le Berger gourmand, de Mathieu Antoine à Saint-Véran
- Le Chalet Viso, de Jean Robert à Arvieux

- 3 centres de vacances

- Le Fontenil, à Ristolas
- Le VVF L'Hochette, à Ceillac
- Le VTF les Esquirousses, à Brunissard à Arvieux

- 1 loueur de meublés pro

Le Clot Campanes, de Catherine Blanc-Debrune à Molines

- 1 B and B

L'Estoilies, de Monique et Olivier Weber au Raux de Saint-Véran



- 1 refuge

Furfande, gardé par Laure Belin et Michel Zalio à Arvieux

- 3 artisans du bois

- Les Jouets en bois, Giovana Graziosi, coopérative l'Alpin Chez lui, à Arvieux
- Acanthernel, Floranne Blanc-Debrune, à Château-Ville-Vieille
- Le Bois d'Ylva, Natacha Heitz, à la Maison de l'artisanat

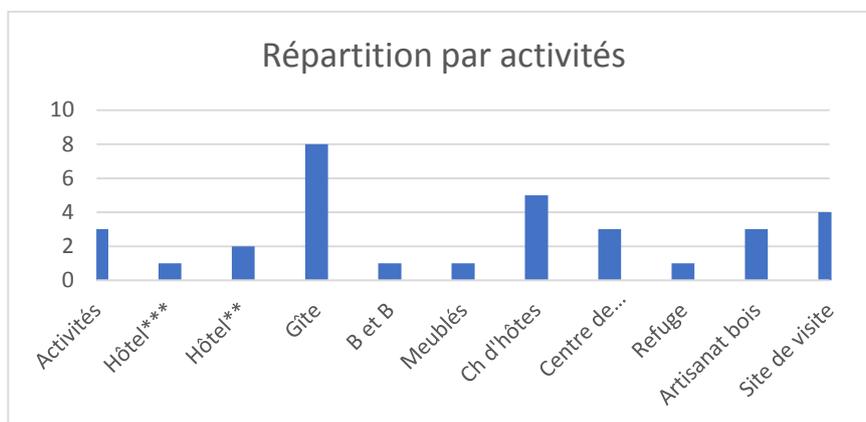
- 4 sites de visite et de découverte

- L'Arche des cimes à Ristolas
- La Maison du soleil à Saint-Véran
- La Chèvrerie des Moulins à Arvieux
- La Fromagerie des alpages de Fontantie à Château-Ville-Vieille

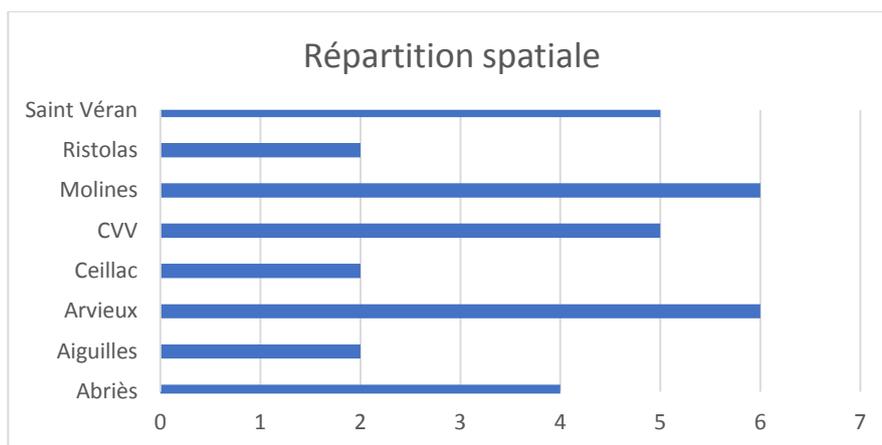
- 11 sorties accompagnées par 3 prestataires

- « Initiation au Guil » de Vincent Lhote de Queyraft
- « Des bouquetins et des hommes » ; « Trappeur » ; « Au temps des loups » ; « A la rencontre des chamois » ; « Moulages et empreintes » ; « Les plantes de montagne, découvertes et anecdotes » ; « Sur les pas des mineurs » ; « Sur les pas des contrebandiers » de Nicolas Crunchant / Queyras nature à Abriès
- « Le jardin secret » et « Vivre en montagne, quelle idée ! » d'Yves Fouque à Ceillac

La répartition par activités est la suivante :



La répartition spatiale est la suivante :



Une formation a été proposée : une journée d'anglais à laquelle ont participé cinq prestataires (plus une personne des Baronnie) qui ont pu se remettre dans le bain de la langue anglaise en révisant le vocabulaire de l'accueil et en discutant lors de mises en situations parfois cocasses.

La commission Marque Parc s'est réunie deux fois les 22 mars et 1^{er} juin, cela a permis la validation de dix audits effectués fin 2016 et durant l'année 2017.

Les ambassadeurs de la marque Valeurs se sont réunis le 31 mars et à l'occasion de cette réunion, ils ont pu échanger avec le SMITOMGA sur la problématique de la gestion des déchets. La nouvelle stratégie éco touristique du Parc leur a été présentée.

b. Suivi des dispositifs stratégiques

Il est capital que le Parc soit représenté au sein des instances partenaires qui gèrent des programmes et dispositifs de financement stratégiques.

Plusieurs réunions techniques ont eu lieu cette année :

Au PETR :

- LEADER : Comités techniques 25 janvier, 24 avril, 22 mai, 7 décembre
- CRET : Comité technique le 10 janvier

A la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :

- Espace valléen : Comité de pilotage 14 décembre

c. Rédaction du bilan triennal du Parc

Finalisé au premier trimestre 2018, c'est durant l'année 2017 que le travail sur l'élaboration du bilan triennal du Parc a été le plus intense. Les agents du Parc ont réuni pour chaque thématique :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- L'état d'avancement des actions décrites dans la charte ;
- Le détail de leur mission durant les années 2014 - 2015 - 2016 et 2017 ;
- Des indicateurs.

Le rendu final s'est appuyé sur le travail opéré au préalable sur l'évaluation en 2015 et 2016.

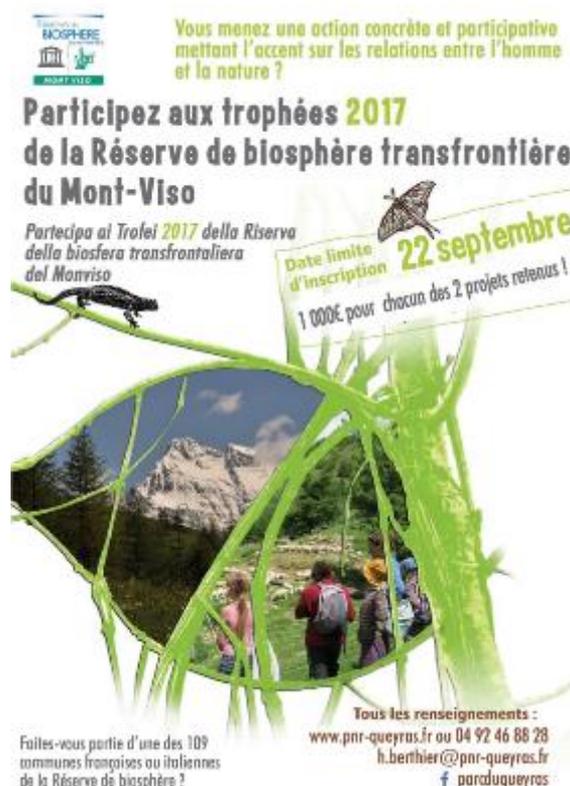
3. ANIMATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIÈRE DU MONT VISO

Dans la continuité de 2016, l'année 2017 a permis de poursuivre l'animation de la Réserve de biosphère avec le soutien de la Région PACA, dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial tout en préparant les financements pour les années à venir et en impliquant les acteurs économiques du territoire.

En effet, 2017 a été marquée par le lancement des premiers trophées de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso. Depuis 2012, des Réserves de biosphère françaises ont décidé d'organiser, chacune sur son territoire, un concours récompensant des projets écocitoyens exemplaires et innovants, les Trophées des Réserves de biosphère. Dès la première édition dans le Mont Viso il a été décidé de faire des trophées transfrontaliers pour récompenser 2 lauréats français et italien. Chacun reçoit une dotation de 1000 euros pour récompenser un projet s'inscrivant dans l'un des 6 thèmes retenus :

- * Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- * Favoriser une agriculture locale et responsable
- * Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (conforter l'emploi, la qualité de vie, et la mobilité)
- * Favoriser le lien social, intergénérationnel et transfrontalier
- * Innover dans les énergies propres
- * Partager les patrimoines culturels et les savoir-faire

L'ensemble des lauréats français est ensuite invité à participer à une remise officielle au siège de l'UNESCO à Paris.



Affiche des trophées réserve biosphère du MontViso

Dans la perspective de renforcer les liens avec les acteurs économiques du territoire, un travail a été entamé par une stagiaire, Marine Hodoul, pour développer l'initiative « éco-acteurs » sur le territoire transfrontalier de la Réserve de biosphère, initiative déjà existante dans 5 autres Réserves de biosphère françaises et soutenue par MAB France. Des éco-acteurs sont des acteurs socio-professionnels d'un territoire, qui s'engagent aux valeurs du développement durable dans une démarche de progression continue via la signature d'une charte d'engagement avec la Réserve de biosphère. Ce stage a permis

notamment d'alimenter le projet Economies vertes (PS2) du PITER Terres Monviso déposé en janvier 2018 qui permettra d'obtenir des financements INTERREG ALCOTRA (réponse en juillet 2018) pour développer le réseau des éco-acteurs dans la RBT du Mont Viso. Ce PS 2 comprend également un volet Recherche et développement qui visera à conduire deux typologies d'actions : la réhabilitation et/ou la création de pôle de recherche et leur mise en réseau ainsi que la mise en place d'une politique d'accueil de chercheurs. Concernant le Parc du Queyras ce projet fait suite à un diagnostic de préfiguration porté par un groupe d'étudiants du Master 2 Métiers de la Montagne de Gap à l'automne 2017 sur l'Arche des cimes à Ristolas.

Etre reconnu Réserve de biosphère c'est faire partie d'un réseau mondial de sites reconnus par l'UNESCO. A ce titre, le Parc du Queyras a participé, en Dordogne, aux 15èmes rencontres EuroMAB en mars. A cette occasion plus de 370 personnes issues de 41 pays du réseau des Réserves de biosphère européennes et nord-américaines se sont réunies pour échanger sur de nombreux thèmes comme la gouvernance, les services écosystémiques, les réserves transfrontières ou encore le secteur de l'économie, etc.

Enfin deux opérations ont permis de faire connaître et communiquer sur la Réserve de biosphère :

- La journée Montagne pour tous en juillet qui a réuni 80 participants franco-italiens et a permis à trois personnes à mobilité réduite de faire le tour de la tête des Toilies en joëlette
- Une rubrique « Réserve de biosphère » a été créée sur le nouveau site internet du Parc.



La sortie Montagne pour tous en joëlette
©Marie Debrune

D. ACCUEIL, ÉDUCATION ET INFORMATION

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, CULTURE

a. Un contexte technique mouvant

L'année 2017 a été marquée par un contexte de difficultés techniques lié d'une part à des incertitudes financières et d'autre part à des changements significatifs intervenus dans le paysage des partenaires avec lesquels le Parc du Queyras construit sa politique éducative depuis de nombreuses années. Ces éléments ont conduit le parc à réaffirmer le caractère prioritaire des axes constituant le cœur de mission historique de cette politique, et à réinterroger d'autres axes qui s'étaient développés plus récemment, notamment dans le cadre d'expérimentations ayant émergées au cours du dernier programme triennal.

b. Les publics du territoire, une priorité réaffirmée

- **A l'école ou dans le cadre des loisirs : place aux jeunes !**

L'action visant les jeunes scolarisés dans les écoles et au collège de Guillestre est plus que jamais au cœur de la politique d'éducation au territoire du Parc. Ainsi, pour l'année 2017, il a soutenu pédagogiquement et financièrement 17 projets, qui se sont déroulés dans 28 classes, de la maternelle à la troisième, et qui ont touché 479 enfants et jeunes. Un budget de 10 750 euros attribué par le parc en partenariat avec l'Education nationale a permis de prendre en charge les animations dans les classes de 19 intervenants, au cours de 86 demi-journées d'animation. De nombreux bénévoles sont aussi intervenus dans ce dispositif.

Complétant ce dispositif permettant de toucher l'ensemble des élèves, le partenariat privilégié avec la section sportive du collège de Guillestre s'est poursuivi. Il permet à ces jeunes dont la plupart se destinent à des carrières de professionnels des activités sportives de pleine nature de prendre conscience que la montagne est bien plus qu'un « support d'activités ». Grâce à un parcours proposant des activités concrètes, sur le terrain, adaptées à chaque niveau (lecture de paysage autour d'Arvieux pour les 6èmes, découverte de la réserve naturelle nationale avec nuitée en refuge pour les 5èmes, découverte de l'action concertée de protection de la zone d'hivernage de Tétrasyre dans le Bois de Ségure pour les 4èmes, participation à une opération de veille environnementale pour les 3èmes).

Complémentaire à l'axe scolaire, le volet « Loisirs des jeunes », s'est développé en 2017 autour de deux actions :

- Un premier camp de vacances pour les 8-12ans, organisé en partenariat avec le secteur « Jeunes et familles » de l'ACSSQ. Du 24 au 28 juillet, une douzaine de jeunes encadrés par quatre adultes et accompagnés par trois ânes, se sont lancés dans une itinérance en montagne autour de la vallée d'Arvieux marquée par des nuits en bivouac, en refuge, et même à la belle étoile !

- Un nouveau séjour pour adolescents organisé en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras. Du 10 au 13 juillet, une dizaine de jeunes encadrés par cinq adultes dont trois guides de haute montagne - pendant deux jours - ont ainsi exploré à pied la vallée de la Blanche, avec pour point d'orgue, l'ascension de la Tête des Toillies et la découverte de la mine de cuivre de Saint-Véran.

- **Des rendez-vous pour les grands, aussi !**

En parallèle aux axes visant les jeunes, de nombreux rendez-vous destinés aux habitants du territoire ont été programmés, à l'occasion d'événements nationaux (Nuit de la Chouette, Journées du patrimoine...), ou de rendez-vous spécialement concoctés pour les Queyrassins (Projections des films « *Le Clan des renards* et *Au-dessus du monde* des cinéastes de montagne Anne, Véronique et Erik Lapied à Arvieux et Aiguilles, et du film *Bouquetins* de Claude Andieux).

- **Et... Un dixième stage de territoire pour les professionnels !**

Du 9 au 13 octobre, le dixième stage de territoire a réuni une dizaine de professionnels : éducateurs à l'environnement, accompagnateurs en montagnes, etc. Organisé en partenariat avec l'hôpital d'Aiguilles, ce stage intitulé « De la nature en montagne, pour tous » encadré par Louis Espinassous s'est intéressé à la question de l'accès à la nature de proximité pour les personnes en situation de handicap.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans des réflexions et dynamiques de réseaux, notamment le REE05 dont le Parc du Queyras est membre du conseil d'administration, le réseau Educ'Alpes, et le réseau interparcs Education au territoire des Parcs naturels régionaux de PACA.

c. Réinventer !

Depuis sa relance en 2005, la mission « Education à l'environnement et au territoire, culture » du Parc s'est développée en explorant d'autres horizons, en lien notamment avec l'écotourisme. Le nouveau contexte qui se dessine amène le Parc à redéfinir les lignes de ces actions.

- **Le programme découvertes**

Suite à différents bilans opérés en interne, avec des partenaires institutionnels du territoire, et les professionnels partenaires, ce programme qui s'est développé depuis 2010 a entamé en 2017 une métamorphose. En attendant le nouveau visage définitif, la programmation proposée avec les professionnels partenaires de l'édition précédente a été allégée (19 sorties programmées de mai à décembre) et intégrée au calendrier des festivités des 40 ans du Parc du Queyras.

- **Les classes parc**

Pour l'année 2017, le Parc en partenariat avec l'Education nationale a soutenu 5 classes Parc, pour deux classes (grande section de maternelles/Cp et CM1/CM2) de l'école de Chabottes (05) et trois classes (CP et CE2) de l'école de La Fare Les Oliviers (13). Ces 5 classes Parc se sont toutes déroulées au centre Alp'Azur à Arvieux. Un budget de 2875 euros attribué par le Parc a permis de financer les animations de trois intervenants au cours de 20 demi-journées d'animation.

• En images, un regard sur : les séjours de vacances pour les jeunes



Le passage du col de Furfande, et la nuit à la belle étoile au Queyron, deux moments forts du séjour itinérant en montagne pour les 8-12 ans organisé en juillet en partenariat avec l'ACSSQ (photos C Gerrer, PnrQ).



La découverte de la « Tranchée des Anciens », et l'ascension de la Tête des Toillies, deux moments forts du séjour itinérant en montagne pour les adolescents organisé en juillet en partenariat avec la communauté de communes du Guillestrois-Queyras (photos C Gerrer, PnrQ).

2. ANIMATION DES ESPACES MUSÉOGRAPHIQUES DU PARC

Depuis 2016, les horaires des espaces muséographiques ont été revus pour fonctionner avec 5 agents au lieu des 6 sur les années précédentes : réduction des amplitudes d'ouvertures journalières pour l'Arche et le Soum, et deux après-midi d'ouverture hebdomadaires au lieu de 3 pour le Moulin et l'Espace Géologique.

	Juin		Juillet -aout		septembre		Vac Noel au 31 mars	
Soum	Mercredi dimanche 9h30-12h30 14h-18h	au	Tous les jours 9h30-18h30		Mercredi dimanche 9h30-12h30 14h-18h	au	Lundi au vendredi 13h30-17h30 (accueil de classes le matin)	
Arche des cimes	Mercredi dimanche 13h-18h	au	Tous les jours 12h-18h		Mercredi dimanche 13h-18h	au	Lundi au vendredi 13h30-17h30 (accueil de classes le matin)	
Espace géologique			Lundi et jeudi 14h-18h					
Moulin			Mardi et vendredi 14h-18h					

a. La fréquentation

La fréquentation des espaces muséographiques en 2016 était la plus faible depuis 2006. Pour 2017, on observe une légère baisse de cette fréquentation pour le Soum (4135 entrées, -4%) et le Moulin (181 entrées, -3%) d'Arvieux, et une augmentation pour l'Arche (2353 entrées, +5.6%) et l'espace géologique (304 entrées, + 47%, mais consécutive à une baisse de -67% en 2016).

Pour l'Arche des cimes, juillet et aout 2017 ont été très bons (+ 31 % par rapport à 2016) mais le mois de juin très bas (-83%) du fait de l'ouverture à partir du 15 juin au lieu du 1^{er} en 2016, et de l'annulation de réservations de 4 classes soit 91 enfants (en raison du passage du Pas de l'Ours).

Un spectacle de danse a été programmé le 30 septembre, rencontrant un vif succès auprès des locaux en la présence de la vice-présidente de la Région Chantal Eyméoud, le président de la Comcom du Guillestrois-Queyras, le Président du Parc et la directrice, le maire de Ristolas. 60 personnes étaient présentes.

Exposition temporaire : photographies « la nature en goguette » de Monique Eymard, Ceillac.

Pour le Moulin, le mardi était également le jour de visite de la chèvrerie voisine, les visiteurs profitaient donc des 2 animations. La fréquentation s'en est ressentie : il y a eu exactement deux fois plus de visiteurs le mardi que le vendredi.

Le Soum

Mise en sécurité : une visite de sécurité par Véritas a montré que le Soum ne présentait pas toutes les conditions requises pour un ouverture estivale au public. Il a donc été décidé de procéder à des travaux d'urgence de mise en sécurité au mois de juin. Les réservations de classes fin mai et juin ont été annulées, représentant 10 classes (1 Esquirousse, 1 Alpazur, 4 Briançon, 4 lycée anglais), soit environ 220 entrées.

Le musée a rouvert le 1er juillet. La baisse de fréquentation « enfants » a été un peu compensée par une augmentation de la fréquentation « Adulte » conduisant à une baisse générale de seulement 4.2 %, ce qui est raisonnable.

Exposition temporaire sur la réserve de Biosphère transfrontière du Mont Viso (cf. l'affiche ci-dessous).

Maison du Parc - Ristolas
L'Arche des Cimes
Centre d'interprétation et de connaissance de la nature du Queyras



Aux portes de la Réserve naturelle nationale Ristolas - Mont Viso et située au cœur de la Réserve de biosphère Mont-Viso, l'Arche des Cimes offre un spectacle exceptionnel. Découvrez les richesses de cette haute vallée des Alpes du sud où des espèces d'une incroyable diversité se sont échouées au fil des millions d'années.

Exposition temporaire
Du 15 juin au 15 septembre 2017
« La nature en gogouette »
exposition photos
de Monique Eymard



Tarif adulte : 5 euros
Tarif de 6 ans à 16 ans et étudiants - 2,50 euros

Jun et septembre ouvert du mercredi au dimanche de 13h à 18h
Juillet et août ouvert tous les jours de 12h à 18h

Programme de BIOSPHERE
MONT VISO

Pour tous renseignements :
Tel - 04 92 46 86 29
archedesimes@pnr-queyras.fr



ANNEXES

1. Sigles et acronymes usuels au Parc naturel régional du Queyras
2. La composition du comité syndical
3. Les membres du conseil scientifique
4. Les délibérations de 2017
5. L'organigramme des salariés du Parc

ANNEXE 1 - SIGLES ET ACRONYMES USUELS AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

ADDET - Agence de développement économique et touristique
ADEAR - Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFP - Association foncière pastorale
CBNA - Conservatoire botanique national alpin
CCGQ - Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
CD 05 - Conseil départemental des Hautes-Alpes
CETD - Charte européenne du tourisme durable
CERPAM - Centre d'études et de réalisations pastorales
CEE-TEPCV - Certificats d'économies d'énergie en Territoire à énergie positive pour la croissance verte
CNP - Centre national de protection de la nature
CODES - Comité départemental d'éducation pour la santé
CPIE - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRET - Contrat régional d'équilibre territorial
DDT - Direction départementale des territoires
DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI - Établissement public de coopération intercommunale
EPTB - Établissement public territorial de bassin
GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIRN - Gestion intégrée des risques naturels
MAEc - Mesures agroenvironnementales et climatiques
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEPF - Observatoire national des écosystèmes des prairies de fauche
PACA - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PAEc - Projet agro-environnemental et climatique
PAPAM - Programme d'action de prévention des aléas de montagne
PAPI - Programme d'actions de prévention contre les inondations
PARN - Pôle alpin des risques naturels
PAT - Projet alimentaire territorial
PCET - Plan climat-énergie territorial
PCAET - Plan climat air énergie territorial
PETR - Pôle d'équilibre territorial et rural
PITER - Plan intégrés territoriaux
Pnr Queyras - Bilan d'activités 2017

PNA - Programme national pour l'alimentation
PNRQ - Parc naturel régional du Queyras
PREGIPAM - Préfiguration d'une gestion intégrée pour la prévention des aléas de montagne
RBT - Réserve de biosphère transfrontière
RCPA - Réunion de cadrage préalable à l'animation
REE - Réseau d'éducation à l'environnement
RTM - Restauration des terrains en montagne
SAFER - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAT - Système alimentaire territorial
SIT - Système d'information territorial
SMADESEP - Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon
SMITOMGA - Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérais
STEPRIM - Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne
TEPCV - Territoire à énergie positive pour la croissance verte
ZPS - Zones de protection spéciale
ZSC - Zones spéciales de conservation

ANNEXE 2 - LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Nom / Prénom	Fonction Bureau	Délégué de
Chantal EYMEOUD	VP	Conseil Régional titulaire
Roger DIDIER		Conseil Régional Suppléant
Anne-Marie FORGEOUX		Conseil Régional titulaire
Béatrice ALIPHAT		Conseil Régional Supléante
Valérie Garcin Eyméoud	VP	Conseillère Departementale Titulaire (Secrétariat : Veronique AYE : 04 92 40 34)
Marcel CANNAT		Conseil Departemental titulaire
<i>Valérie ROSSI</i>		Conseillère Departementale Suppléante
<i>Jean CONREAUX</i>		Conseil Departemental Suppléant
Christian LAURENS	VP	Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras Titulaire
François QUEREL		Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras Titulaire
Christophe BENOIT		Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras Suppléant
Dominique BUCCI-ALBERTO		Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras Suppléant
Jacques BONNARDEL	VP	Abriès
Robert BOURCIER		Abriès
Pascal GIRAUD		Aiguilles
Serge LAURENS		Aiguilles
Philippe CHABRAND		Arvieux
Alain BLANC		Arvieux
Christian GROSSAN	P	Ceillac
Jeanne FAVIER CARGEMEL		Ceillac
Laurent NIFENECKER		Château-Ville-Vieille
Jean Louis PONCET		Château-Ville-Vieille
Marcel PRA		Eygliers (délégué titulaire)
Anne CHOUVET		Eygliers (déléguée suppléante)
Bernard LETERRIER		Guillestre (Titulaire)
Patrick PEREZ		Guillestre (Suppléant)
Jean-Paul HOFFMANN		Molines-en-Queyras
Francis MARTIN		Molines-en-Queyras
Marie-Josée NOUHAUD		Ristolas
Séverine BUES		Ristolas
Mathieu ANTOINE		Saint-Véran
Danielle GUIGNARD		Saint Veran

ANNEXE 3 - LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Nom	Discipline scientifique	Fonction scientifique	Thèmes de recherche
ABDULHAK Sylvain	Botaniste-Phytoécologue	Ingénieur Conservatoire botanique National Alpin	Botanique-Ecologie végétale
ABISSET Anne Marie	Histoire contemporaine (histoire sociale et culturelle)	PR Université Université Grenoble-Alpes	Histoire, mémoire, écriture de l'histoire et usages du passé. Sociétés et territoires de montagne dans la longue durée environnement- risques-tourisme et aménagement. Mobilités
BAZIN Gilles	Agronomie	Professeur émérite, membre de l'Académie d'Agriculture	Economie rurale et politique agricole
CLARET Cécile	Hydrologie et biologie des cours d'eau	Maître de Conférences-Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale (IMBE)	
Aix-Marseille Université, UMR CNRS 7263	Structure et fonctionnement des cours d'eau naturels (en particulier, rivières en tresses) et anthropisés		
DUTHOIT Rémi	Paysagiste	Paysagiste concepteur	Aménagement du territoire en montagne / Risques et paysages
FALCHI Mario	Histoire Ethnographie		
FORT Monique	Géomorphologie, géologie du Quaternaire, risques naturels	Professeur des Universités Émérite	
FROSSARD Renaud	Sociologie	Chercheur MCF retraité	Economie sociale, coopération territoriale, développement soutenable, transition numérique, prospective
GAUTHIER Dominique	Ecologie de la santé - Mammalogie (accessoirement hydrobiologie)	Encadrant de travaux de thèse (Ecoles Vétérinaires, Universités), membres de divers conseils scientifiques, référent faune sauvage dans diverses institutions	Eco-pathologie, bouquetin, interactions faune sauvage - activités humaines
LYON-CAEN Jean-François			
MICOUD André	Sociologie	Directeur de recherche honoraire du CNRS	Rapports hommes/nature ; gestion du vivant ; évolution des espaces ruraux ; rapports aux animaux ; patrimoine ; sociologie des associations de protection de la nature

MOCCI Florence	Archéologie	Université de Provence- Centre Camille Jullian CNRS	
PECH Pierre	Géographie environnementale	Professeur des universités- Université Paris 1	Aires protégées, dynamique des paysages
SERRES Jean-Pierre	Ecologie des galliformes de montagne		
TALON Brigitte	Histoire de la végétation (paléoécologie), écologie forestière, écologie alpine	Maitre de Conférences HDR, Aix Marseille Université	Limite supérieure des forêts, histoire de la biodiversité lignee des écosystèmes d'altitude (Alpes du sud, Alpes du Nord), Ecosystèmes de référence (Naturalité des forêts) Histoire des paysages, histoire des forêts, impacts des débuts de l'anthropisation sur l'environnement (néolithique), anthropisation, anatomie comparée du bois
TRICART Pierre	Sciences de la Terre	Professeur émérite de l'université Grenoble- Alpes	Géologie des Alpes occidentales et de la Méditerranée

ANNEXE 4 - LES DÉLIBÉRATIONS DE 2017

Date	N°	Intitulé	Mots-Clefs
26 01 2017	1	Modification des Statuts du PnrQ	Statuts Subvention Education
	2	Modification demande de subvention pour l'éducation à l'environnement et au territoire	Environnement Territoire
	3	Modification demande de subvention Mois des Parcs	
	4	Modification de demande de subvention animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie et la création d'outils de valorisation sur la biodiversité du PnrQ	Biodiversité
	5	Modification d'une demande de subvention : renforcement de l'action du PnrQ auprès des stations de ski et des sites de ski de randonnée pour protection du trétras-lyre et du laqopède alpin	Stations Ski Galliformes
23 02 2017	6	DOB	Débat orientation budgétaire Centre de Gestion contrat
	7	Participation à la consultation par le Centre de Gestion pour la souscription au contrat d'assurance obligatoire	d'assurance obligatoire
	8	Remboursement des Frais de Déplacement Agents&Elus&MmbCsScientifique	Frais Déplacement Compte de gestion 2016
30 03 2017	9	CompteDeGestion2016	Compte
	10	CompteAdministratif2016	administratif 2016
	11	RestesARéaliser2016	Restes à Réaliser 2016
	12	CotisationsStatutaires2017	Cotisations statutaires 2017
	13	AffectationRésultats2016	Affectation des résultats 2016
	14	BudgetPrimitif2016	Budget primitif 2016
	15	DemandeFinancementMoisdesParcs2017	Modification d'une demande de financement Région PACA : Mois des Parcs
	16	Cotisation 2017 Réseau Semences Paysannes	
18 05 2017	17	Cotisation RREN 2017	
	18	Approbation convention CdG SIC	actualisation du nom du Service de remplacement convention de mise à disposition - exercice compétence sentiers 2017
	19	Approbation convention MAD Sentiers 2017	
	20	Indemnité départ volontaire	
	21	télétravail	
	22	Natura 2000	appel à projet animation Natura 2000
	23	DF Etat Travaux Biblio	demande de financement à l'Etat pour la bibliothèque demande de financement au département pour maraudage col agnel
	24	DF Maraude Col Agnel	
	25	Commission Marque Parc	évolution appellation

			commission parc marque
			Modification d'une demande de financement Région PACA : espace valléen
	26	Modification DF Espace Valléen - mise en réseau des espaces	
	27	TEPCV2 Izoard	territoire à énergie positive Izoard
	28	TEPCV2 Viso	territoire à énergie positive Viso Système d'information géographique
	29	Convention SIG	
	30	Approbation convention Groupement commande InterParcs PACA	
	31	Indemnités du Président et des membres du Bureau du Parc naturel régional du Queyras	
	32	Constitution d'un Groupement de commande des Parcs et projet de Parc de la Région PACA pour l'achat de fournitures	
	33	Organisation des trophées de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso	
	34	Avenant n°1 à la Convention de prestation de services entre la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras et le Parc naturel régional du Queyras	
29/06/2017	35	Assimilation du Syndicat mixte ouvert du Parc naturel régional du Queyras à un groupement de communes de moins de 10 000 habitants	
	36	Réduction droit d'entrée à la Maison du Soum, à Saint-Véran, pour la journée « Saint-Véran 1900 »	
	37	Autorisation du Président de déposer une demande de permis de construire pour la restructuration de la Maison du Parc	
	38	Mise à jour du stock de la régie de recettes du siège : ajout d'affiches « 40 ans » du Parc et d'autocollants « 40 ans » du Parc et de posters et d'autocollants habituels	
	39	Décision modificative n°1 du Budget général	
	40	Décision modificative n°2 du Budget général	
	41	STEPRIM	
	42	SOCLE	
	43	Feader InvestirFoncierAgricole	
	44	FraisDéplacement	
28/09/2017	45	RégieAvance	
	46	PAPI_ModifPlanFinancement	
	47	Piter	
	48	2017/Délibérations	2017/2017-
	49	42_AnimationTerritorialeStrategieBiodiversite.pdf	
	50	Remboursement frais d'inscriptionGerrer	
	51	FraisDéplacementArtisanesBercyVillage2017	
	52	DM3	DM2017_3_17092
	53	ApproRapportActivités2016	8
	54	ApproNouvPerimParcVarsEscreins	
	55	NominationReprésentantsParcQueyras_CRB	
	56	FraisDéplacementCyrillePacteau_MAB	
27/11/2017	57	FraisDéplacementEtudiants_ProjetTutoré	
	58	ValidationRéférentielsMarqueValeurParc	
	59	BudgetPrévisionnel_RNN_RistolasMtViso	
	60	ConvPartenariatOTGQ	
	61	ModifPlanFinancement_SchémaAPN	
		PCAET_PETR_PnrQ	

19/12/2017

62	DM4
63	DM5
64	Piter
65	CDI_RachelDeGabaï
66	DFProgAnnuel2018_EET
67	DF_ProgrammeAnimation2018
68	DF_Maraudage2018
69	DF_ActionValorisationRessourcesLocales
70	DF_CIMA_MiseRésEspacesMuséo_3èmeAnnée
71	DF_RBT
72	RegieCpteTiers_ModalitesFiAmisParc
73	Cadhoc_AvantagesFinAnneeAuPersonnel
74	IndemnitéTresorier
75	DM6_Tepcv_CreditsSup
76	DM7_TepcvVirCredits
77	DM8_TepcvAutofi
78	DM9_AmortissementsCompl
79	DF_Ingénierie2018
80	SentiersRecondConvCadre

ANNEXE 5 - L'ORGANIGRAMME DES SALARIÉS DU PARC EN 2017

